

Dossier

ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAF)

Un atout pour l'économie ivoirienne ?

LES SIGNAUX FORTS DE L'ÉCONOMIE

Evolution des principaux agrégats
de l'économie ivoirienne à fin décembre 2022

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE

Rapports sur les perspectives économiques et financières
à moyen terme (2023-2027) de la Côte d'Ivoire destinés aux
commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA

ACTUALITÉS INSTITUTIONNELLES

Assemblées Annuelles Banque Mondiale - FMI
Bonne moisson pour la délégation ivoirienne

LUCARNE

Interview de SEM. Inza CAMARA, Délégué Général du Service
de Promotion Économique Extérieure (SPEE) de la Côte
d'Ivoire aux États-Unis, Canada et Mexique : « *La Côte d'Ivoire
intéresse fortement les milieux d'affaires américains* »





Directeur de Publication

Dr. SAIN Oguié

Directeur Général de l'Économie

Directeur de Rédaction / Rédacteur en Chef

Mme CROLEY Colette

Sous-directeur de la Communication et de la Documentation

Comité de rédaction

BROH Guy Joel

ZADI Ange

KOUAME Pierre

ANOH Kouao

KOFFI Béatrice

Infographie

Stéphane KOUAKOU

Ghislain Sémahé MINNAIN

Photo

Stéphane KOUAKOU

Ghislain Sémahé MINNAIN

Illustration

Ephrem KOUASSI

Email

dgecom@dge.gouv.ci

Site web

www.dge.gouv.ci

Contacts

27 20 33 59 98 - 27 20 20 09 09

Situation géographique

Abidjan-Plateau, Imm.SCIAM, 6è étage

EDITORIAL

- ♦ Mot du Directeur Général de l'Économie, **Dr SAIN Oguié** **05**

LES SIGNAUX FORTS DE L'ÉCONOMIE

- ♦ **Evolution des principaux agrégats de l'économie ivoirienne à fin décembre 2022** **07**

DOSSIER

- ♦ **Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAF) : Une opportunité pour la Côte d'Ivoire ?** **10**

ACTUALITÉS INSTITUTIONNELLES

- ♦ **Compétitivité des PME-PMI** : le Gouvernement lance le Programme pour la transformation des entreprises (PEPITE 2030) **15**
- ♦ **8^e Édition de la revue annuelle de l'UEMOA en Côte d'Ivoire** : 127 réformes, 15 projets et programmes communautaires de 59 milliards de FCFA passés en revue **16**
- ♦ **Modèle d'Équilibre Général Calculable (MEGC)** : le Ministère de l'Économie et des Finances renforce les capacités de ses agents **17**
- ♦ **Assemblées annuelles Banque Mondiale - FMI** : bonne moisson pour la délégation ivoirienne **18**
- ♦ **Système Intégré de Gestion des Statistiques Économiques et Financières (SIGSEF)** : la DGE consolide la base de données **19**
- ♦ **Perspectives Économiques et Financières à moyen terme 2023 - 2027** : la DGE élabore un rapport **19**
- ♦ **Coopération Économique et Financière** : les Services du Département Afrique du FMI en mission en Côte d'Ivoire **20**

ÉCHOS ÉCO

- ♦ **Transformation locale du coltan en Afrique** : la Côte d'Ivoire veut rejoindre le Rwanda **21**

COOPÉRATION INTERNATIONALE ET RÉGIONALE

- ♦ **Rapports sur les perspectives économiques et financières à moyen terme (2023-2027) de la Côte d'Ivoire destinés aux commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA** **22**
- ♦ **Rapport semestriel d'exécution de la Surveillance Multilatérale de l'UEMOA décembre 2022** : 5,8% de taux de croissance dans l'Union contre 6,1% en 2021 **23**
- ♦ **Négociation des Traités d'Investissement** : la Côte d'Ivoire en quête d'une stratégie nationale **25**

LUCARNE

- ♦ **Interview** : SEM. **Inza CAMARA**, Délégué Général du Service de Promotion Économique Extérieure (SPEE) de la Côte d'Ivoire aux Etats-Unis, Canada et Mexique **27**

DROIT ET ÉCONOMIE

- ♦ **La Conférence des Nations Unies sur les Changements Climatiques** : quels enjeux pour l'Afrique ? **30**

VIE D'ENTREPRISE

- ♦ **2^e Édition des Journées de la Fonction Publique / Fait Commandeur** : Dr SAIN Oguié : « C'est un sentiment de satisfaction, de travail bien accompli » **32**
- ♦ **Amélioration des conditions de travail** : la Mutuelle des Agents de la Direction Générale de l'Économie se dote d'un car flamant neuf **33**
- ♦ **Direction Générale de l'Économie** : Mobilisation des agents pour l'opération de don de sang **34**
- ♦ **Fête de Noël à la Direction Générale de l'Économie** : Dr SAIN Oguié donne du sourire aux enfants de ses collaborateurs **34**

ZLECAf et résilience économique : deux défis pour la Côte d'Ivoire !

L'intégration économique continentale n'est-elle pas en train de devenir l'épine dorsale de la thématique de développement du Continent ? Comparativement aux autres espaces continentaux d'échanges, l'Afrique reste la zone où le niveau d'échange entre les Etats est l'un des plus bas (rapport CNUCED du 26 juin 2019) et la notion de développement encore en friche.

Avec une population de plus de 1,4 milliard d'habitants (*UN Population Division. 2022.*) et des richesses naturelles importantes, l'Afrique se positionne comme l'un des plus grands marchés au monde. Pour ses dirigeants, cela est une opportunité pour assurer son développement économique. Parallèlement, ce potentiel économique attise la convoitise des autres continents à la recherche de matières premières et de nouveaux marchés.

Devant ce tableau et à côté des instruments d'intégration économique régionale existant, l'Union Africaine (UA) et la Commission Economique de l'Afrique ont suscité la création, en janvier 2012, à la 18e Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA à Addis Abeba, de la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf). Cet outil stratégique constitue un facteur d'accélération de cette prise de conscience collective et politique des dirigeants africains. Il s'agit de mettre en place un marché unique à travers la libre circulation des biens et des personnes tel qu'énoncé dans l'Agenda 2063.

La rubrique « **DOSSIER** » de ce numéro du JDGE, reprend à son compte la problématique de la ZLECAf pour apporter les éléments de réponse à ce que la

Côte d'Ivoire gagne avec la mise en place de ce grand ensemble de libre-échange.

Dans cette édition du JDGE, une activité de gouvernance à fort potentiel d'efficience retient aussi l'attention. Du 15 au 17 décembre 2022, un important atelier sur la validation de la stratégie nationale de négociation des traités d'investissement a eu lieu à Yamoussoukro. Organisé par la Direction Générale de l'Economie (DGE) sous l'égide du Ministère de l'Economie et des

Finances et financé par le Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de Base aux Citoyens (PAGDS), c'est un parterre de ministères, d'Institutions, de structures publiques et privées, etc., qui a pris part aux travaux. C'est un document qui devrait contribuer à l'amélioration de l'environnement des affaires par l'attraction des Investissements Directs Etrangers (IDE) en Côte d'Ivoire.

Il importe de noter aussi que, dans la même veine, la DGE a enregistré au cours du dernier trimestre 2022 plusieurs autres séminaires de formation dont ce numéro du JDGE fait l'écho. Comme de coutume, ce numéro du JDGE est aussi constitué des rubriques suivantes: *Droit et Economie ; Coopération Internationale et Régionale ; Actualités Institutionnelles et Vie de l'Entreprise*. Dans des perspectives diverses, elles rendent compte de la vitalité de l'économie ivoirienne malgré les aléas de l'histoire.



Dr SAIN Oguié,
Directeur Général de l'Economie

«... la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECAf). Cet outil stratégique constitue un facteur d'accélération de cette prise de conscience collective et politique des dirigeants africains. Il s'agit de mettre en place un marché unique à travers la libre circulation des biens et des personnes tel qu'énoncé dans l'Agenda 2063. »

Bonne lecture !

Dr SAIN Oguié
Directeur Général de l'Economie

BUREAU VERITAS
Certification



DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE (DGE)

Plateau Immeuble SCIAM 6ème étage
Avenue marchand, BP.V163 Abidjan

Bureau Veritas Certification Holding SAS – UK Branch certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme

Standard

ISO 9001:2015

**ELABORATION DES OUTILS DE PILOTAGE ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ;
PRODUCTION ET DIFFUSION D'INFORMATIONS ET DE DONNÉES ÉCONOMIQUES ;
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE ET INTERNATIONALE ;
SUIVI ET ÉVALUATION DES POLITIQUES ET PERFORMANCES ÉCONOMIQUES ;
PROMOTION ÉCONOMIQUE**

Date originale de début du cycle de certification:	07 Octobre 2021
Date d'expiration du cycle précédent :	NA
Date de l'audit de certification :	30 Juillet 2021
Date de début du cycle de certification :	07 Octobre 2021

Sous réserve du bon fonctionnement du système de gestion de l'organisation, le présent certificat expire le: 06 Octobre 2024

Certificat No.AFR 21.00168 FR Version: 1 Date de révision: 07 Octobre 2021


Signé par BVCI



Adresse de l'organisme de certification : 5e étage, 88 Princes Street, Londres E1
8HG, Royaume-Uni
Bureau local : Bureau Veritas Côte d'Ivoire, Plateau d'Abidjan, Boulevard Roume,
Angle Rue Thomasset
Des précisions supplémentaires concernant le périmètre de certification de ce
certificat et l'applicabilité des exigences relatives au système de gestion peuvent être
obtenues en consultant l'organisation.
Pour vérifier la validité de ce certificat, veuillez appeler : 00225 20 31 25 00

ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS DE L'ÉCONOMIE IVOIRIENNE À FIN DÉCEMBRE 2022

Le **marché des matières premières**, au mois de décembre 2022, enregistre des évolutions contrastées des cours des produits de base exportés ou importés par la Côte d'Ivoire. Les cours du pétrole brut (-11,2%), du blé dur (-8,6%), de l'engrais (-6,1%), du maïs (-5,8%), de l'huile de palme (-0,6%) et du café arabica (-1,8%) flanchent en variation mensuelle. A l'inverse, ceux du caoutchouc (+6,0%), du cacao (+4,2%), du riz (+6,1%), de l'or (+4,2%) et du sucre (+2,4%) augmentent.

Sur le **marché des changes**, en évolution mensuelle au mois de décembre 2022, l'euro s'apprécie face au dollar US (+3,8%), à la livre sterling (+0,1%), au yuan renminbi (+0,9%) et au rouble (+23,3%).

Activité économique nationale en hausse

En dépit du contexte international difficile, l'économie nationale bénéficie de la poursuite de la mise en œuvre des investissements et réformes prévus dans le Plan National de Développement (PND) 2021-2025. En outre, la mise en œuvre de mesures de lutte contre la vie chère a permis de limiter l'envolée des prix à la consommation au plan intérieur et de préserver ainsi le pouvoir d'achat des ménages. Il s'agit notamment du plafonnement des prix des produits de grande consommation, du renforcement du contrôle des prix et de l'exonération de certaines taxes.

Par ailleurs, l'Etat ivoirien, dans le cadre de l'exécution de son programme de travail gouvernemental au titre de l'année 2022, a renforcé ses actions visant à améliorer les conditions de vie des populations.

Les réalisations sectorielles sur la période écoulée de 2022, comparées à celles de la même période de l'année 2021, sauf indication contraire, sont présentées ci-dessous.

Le **secteur primaire** enregistre une évolution mitigée des productions des principales spéculations de l'agriculture industrielle et d'exportation. Les productions de cacao fèves (+5,8%) et de café (+52,6%) à fin décembre 2022 ainsi que celles de noix de cajou (+6,1%) et de caoutchouc naturel (+21,8%) à fin novembre 2022 progressent. Ces cultures bénéficient, entre autre, de conditions climatiques favorables et de l'amélioration des rendements. A l'inverse, les productions de banane dessert (-8,2%), de coton graine (-4,7%) et de régime de palme (-8,1%) à fin novembre 2022 reculent.

Dans le **secteur secondaire**, l'Indice de la Production Industrielle (IPI) baisse de 1,8%, au mois de novembre 2022, en rythme annuel. Toutefois, en moyenne sur les

onze premiers mois de l'année 2022, la progression de l'IPI rénové se raffermi de 6,9%, sous l'effet de l'accroissement de la production en volume des « industries extractives » (+11,4%), des « industries manufacturières » (+5,1%), des « industries de production et de distribution d'électricité, de gaz et d'eau » (+5,6%) ainsi que des « industries environnementales » (+1,0%).

Quant à l'indicateur avancé du BTP, sa progression s'accélère et ressort à 21,2% au terme des trois premiers trimestres. *Le BTP continue d'être porté par l'exécution des chantiers d'infrastructures publiques en vue de l'amélioration de la fluidité routière et de l'accueil de la Coupe d'Afrique des Nations prévue en janvier 2024.*

Le **secteur tertiaire** enregistre au mois de novembre 2022, une progression de l'Indice du Chiffre d'Affaires (ICA) du commerce de détail de 11,6%. Dans la branche des télécommunications, le nombre de minutes d'appel (+8,5%), le trafic SMS (+1,2%) et le trafic internet (+37,8%) demeurent bien orientés. Au niveau du transport, le nombre total de passagers dans l'aérien (+21,2%) et le trafic de marchandises par voie maritime (+4,0%) augmentent tandis que le trafic de marchandises par voie ferroviaire (-10,4%) se contracte. Ainsi, au terme des onze (11) premiers mois de l'année 2022, le secteur tertiaire maintient son dynamisme enregistré depuis le début de l'année.

L'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), en glissement annuel, continue de décélérer et ressort à 5,1% au mois de décembre 2022 après un pic de 6,3% atteint au mois de septembre. Ce ralentissement de l'inflation est imputable à la décélération du rythme de progression des prix des produits comestibles (+6,5% après +8,2% en novembre 2022) et de ceux des produits non comestibles (+4,3% après +4,5% en novembre 2022). En moyenne sur les douze mois de l'année 2022, l'IHPC général s'accroît de 5,2%.

Concernant **les prix de la production industrielle**, l'accroissement, en rythme annuel, ressort à 5,2% au mois de novembre 2022, poursuivant sa décélération entamée en avril 2022, en dépit du rebond de 13,8% enregistré au mois de juin 2022. En moyenne sur les onze premiers mois de l'année 2022, les prix de production industrielle progressent de 11,4%.

Dans le **secteur de l'emploi formel**, le nombre d'emplois nets créés au terme des onze premiers mois de 2022 s'élève à 54 639 dont 71,1% (38 838) dans le

privé.

En cumul sur les onze premiers mois de l'année 2022, la **situation des finances publiques** est marquée par une augmentation des recettes totales et dons, ainsi que des dépenses totales et prêts nets comparés à leurs niveaux de la période correspondante en 2021. Il en résulte un déficit du solde budgétaire nettement supérieur au déficit réalisé un an plus tôt.

Les **échanges extérieurs** de marchandises hors biens exceptionnels sont caractérisés, au terme de l'année 2022, par une dégradation du solde commercial qui affiche un déficit de 826,7 milliards de FCFA contre un excédent de 731,4 milliards de FCFA en 2021. Cette situation provient d'une hausse en valeur des importations de 42,0%, largement supérieure à celle des exportations de 19,7%, sous l'effet notamment d'un accroissement des prix à l'import (+26,3%) plus fort que celui des prix à l'export (+13,3%). Ainsi, les termes de l'échange se dégradent de 10,3%.

Concernant la **situation monétaire**, la masse monétaire au sens large, progresse de 9,0% à fin novembre 2022, en rythme annuel. Cette bonne tenue est attribuable aux encours de créances sur l'économie (+9,1% à fin novembre 2022 après +7,8% à fin octobre 2022) et des créances nettes sur l'administration centrale (+34,8% à fin novembre 2022 contre +38,5% à fin octobre 2022). Par contre, les actifs extérieurs nets accentuent leur dégradation (-18,1% à fin novembre 2022 contre -17,6% à fin octobre 2022), en lien avec la détérioration du solde commercial.

Les principaux indices d'activité au niveau du marché boursier régional signent leur nette reprise, au mois de décembre 2022 en rythme mensuel, après être restés en baisse au cours des quatre mois précédents. Ainsi, l'indice global (le BRVM Composite) et l'indice des dix valeurs les plus actives (le BRVM 10) croissent de 5,5%

et 4,4% respectivement.

En définitive, l'environnement économique national est caractérisé par une pression sur les prix à la consommation. Toutefois, le taux d'inflation reste contenu, grâce aux mesures de lutte contre la vie chère prises par le Gouvernement ainsi que par la poursuite du durcissement des conditions monétaires avec le relèvement successif des taux directeurs de la Banque Centrale.

L'activité économique reste dynamique, bénéficiant de la bonne tenue des activités des secteurs secondaire et tertiaire, tandis que le secteur primaire affiche une évolution contrastée des productions des principales spéculations de l'agriculture d'exportation. Au niveau



Le taux d'inflation reste contenu, grâce aux mesures de lutte contre la vie chère prises par le Gouvernement ainsi que par la poursuite du durcissement des conditions monétaires avec le relèvement successif des taux directeurs de la Banque Centrale.

des échanges extérieurs, le solde commercial hors biens exceptionnels demeure déficitaire, en lien avec une forte hausse de la facture des importations.

Dans l'ensemble, l'économie ivoirienne tire avantage de l'accélération de la mise en œuvre du PND 2021-2025.

Source: DGE / DPPSE

GRAPHIQUES ET TABLEAUX ILLUSTRATIFS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE

Tableau 1 : Principales productions de l'agriculture d'exportation

(En tonnes)	11 mois 2021	11 mois 2022	Variation (%)
Cacao fèves*	2 228 540,4	2 358 840,2	5,8
Café*	62 190,5	94 904,1	52,6
Noix de cajou	968 676,0	1 028 172,0	6,1
Banane dessert	480 010,8	440 659,7	-8,2
Sucre	139 510,8	152 382,9	9,2
Coton graine	421 382,8	401 551,0	-4,7

Sources : MEF/DGE, OPA, MINADER
* données à fin décembre

Tableau 2 : Principales productions du secteur secondaire

Production	11 mois 2021	11 mois 2022	Variation (%)
Électricité (Giga watt/heure)	10 253,6	10 879,7	6,1
Pétrole brut (Baril)	7 931,4	8 501,0	7,2
Gaz naturel (Millions de m ³)	2 164,0	2316,3	7,0
Or (Kg)	37 681,6	42 685,6	13,3
Diamant (Carats)	4 121,9	3 943,1	-4,3

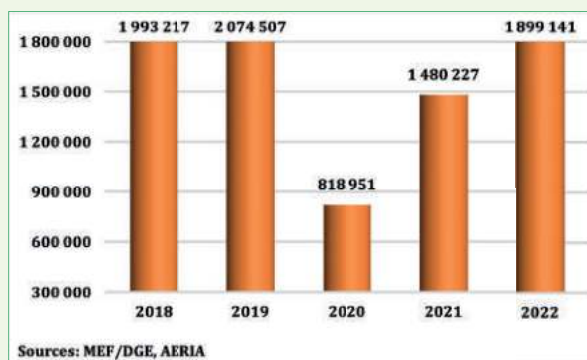
Sources : MEF/DGE, PETROCI, DGMG, CIE

Tableau 3 : Evolution des principaux indicateurs du secteur tertiaire

	11 mois 2021	11 mois 2022	Variation (%)
Trafic global maritime (en milliers de tonnes)	31 564,7	31 995,0	1,4
Total voyageurs aérien	1 480 227	1 899 141	28,3
Fret aérien (tonnes)	26 163,0	31 083,0	18,8
Trafic ferroviaire de marchandises (tonnes)	908 483,3	808 622,0	-11,0
Chiffre d'affaires télécom (en millions de FCFA)	1 054 750	1 066 070	1,1

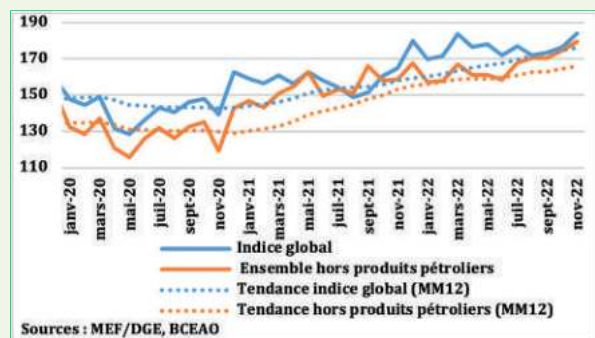
Source : MEF/DGE, AERIA, PAA, PASP, SITARAIL, ARTCI

Graphique 2 : Evolution du nombre total de passagers du transport aérien à fin novembre



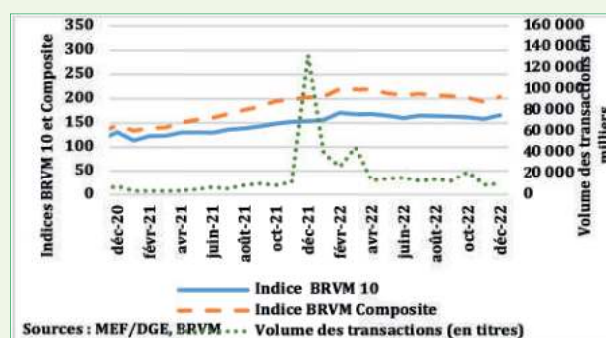
Sources : MEF/DGE, AERIA

Graphique 1 : Indice du chiffre d'affaires du commerce de détail



Sources : MEF/DGE, BCEAO

Graphique 3 : Indicateurs du marché boursier de l'UEMOA



Sources : MEF/DGE, BRVM ... Volume des transactions (en titres)

Tableau 4 : Evolution commerce extérieur en valeur (en millions de FCFA)

	12 Mois 2021	12 Mois 2022	Variation 12 mois 2022/ 12 mois 2021
EXPORTATIONS			
Exportation (hors bien exceptionnels)	8 369 947	10 022 963	19,7%
Produits Primaires	4 201 960	4 134 591	-1,6%
Cacao fèves	2 379 508	1 994 875	-16,2%
Noix de cajou	520 403	507 812	-2,4%
Produits de première transformation	1 548 145	1 870 926	20,8%
Cacao transformé	934 178	1 091 975	16,9%
Huile de palme	195 916	314 947	60,8%
Produits manufacturés	1 161 759	2 041 752	75,7%
Produits pétroliers autre que pétrole brut	637 827	1 372 687	115,2%
Produits minier	1 347 775	1 815 332	34,7%
Pétrole brut	316 406	517 020	63,4%
IMPORTATIONS			
Importation totale en valeur hors bien exceptionnels	7 638 562	10 840 612	42,0%
Produits Alimentaires	1 740 854	2 056 121	18,1%
dont Riz	405 882	504 929	24,4%
Autres biens de consommation	2 186 624	3 339 599	52,7%
Produits pétroliers autre que pétrole brut	571 189	1 510 382	164,4%
Biens intermédiaires	2 232 022	3 386 884	51,7%
Pétrole brut	766 833	1 500 500	95,7%
Matériaux de construction (Clinker)	154 296	175 441	13,7%
Biens d'équipements hors bien exceptionnel	1 479 062	2 067 008	39,8%
Dont Machines mécaniques	583 224	752 067	28,9%
Solde commercial hors biens exceptionnels (Fob-Caf F CFA)	731 385	-826 650	

Source : MEF/DGE, DGD

ZONE DE LIBRE-ECHANGE CONTINENTALE AFRICAINE (ZLECAF) Un atout pour l'économie ivoirienne ?



Ph. DR

Conscientes des enjeux, les autorités ont doté la Côte d'Ivoire d'un Comité National en charge de la ZLECAF pour accélérer sa mise en œuvre.

Initiée en janvier 2012, à l'occasion de la 18^e session ordinaire de la Conférence de l'Union Africaine (UA), la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF) est effective depuis le 1^{er} janvier 2021. Selon la Banque mondiale, ce marché qui doit réunir, *in fine*, 1,3 milliard de personnes et ainsi devenir le plus grand marché mondial avec un PIB combiné de 3.400 milliards de dollars (ONU) pourrait être bénéfique à la Côte d'Ivoire, mais à certaines conditions.

La libéralisation commerciale en Afrique n'a pas eu pour résultante une importante intégration régionale. Par exemple, le commerce intra-africain représente 15,5% du commerce total de l'Afrique, selon la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED, 2019). Ce niveau demeure faible comparativement à d'autres continents (60% en Asie, 68% en Europe et 54% en Amérique). Le plan d'action de Lagos pour le développement de l'Afrique (avril 1980) et le traité d'Abuja (juin 1994) envisageaient de stimuler la croissance économique, améliorer la qualité de vie et renforcer la coopération entre les pays africains et renforcer la coopération politique, économique et sociale entre les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Toutes les communautés économiques régionales (CER) sont caractérisées par une très faible intégration productive (mesurée par la participation des pays aux chaînes de valeur régionales et mondiales) : l'Union du Maghreb Arabe (UMA, 0,449), la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE, 0,433), la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC, 0,318), le Marché commun de l'Afrique

Orientale et Australe (COMESA, 0,318), l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (IGAD, 0,290), la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC, 0,259), la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD, 0,230) et la CEDEAO, 0,227.

Concernant la libre circulation des personnes, plus de la moitié des pays ont des scores inférieurs à la moyenne africaine qui est de 0,441. Ce résultat met en lumière les obstacles auxquels les ressortissants africains sont confrontés lorsqu'ils se déplacent à l'intérieur du continent. Ce qui rend difficile l'intégration de façon générale.

Ces différents indicateurs montrent la faiblesse des flux commerciaux sur le continent. Par exemple, la part moyenne du commerce des différents Etats membres des CER n'atteint pas les 10% pour celles qui sont très dynamiques. Pourtant, l'Afrique durant cette dernière décennie a connu une forte croissance de son économie tirée par des investissements directs étrangers soutenus et marqués par un recul de la pauvreté. Malheureusement, la transformation structurelle capable d'absorber le surplus de main-d'œuvre agricole, de réduire la dépendance du continent aux ressources naturelles et permettre, *in fine*, d'avoir une croissance moins vulnérable n'a pas eu lieu. C'est ce qui justifie, en partie, la forte vulnérabilité des économies face à la volatilité des prix des matières premières.

C'est pour améliorer l'intégration régionale sur le continent africain que depuis le 1^{er} janvier 2021, la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine de l'Union Africaine (UA), est effective. Cette zone est

perçue par les dirigeants africains comme la panacée aux difficultés liées aux transactions commerciales sur le continent. Conscients qu'il faut faire de cet ambitieux projet une réalité, les dirigeants de l'UA, après sa mise en œuvre en 2021, ont décidé, en 2023, de mettre celui-ci au cœur de leur priorité, à travers le thème : « *Accélération de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine* ».

Intégration commerciale

Le commerce intra-africain a représenté 14% des exportations africaines en moyenne entre 2015 et 2019 contre plus de 50% atteint par l'Amérique, l'Asie et l'Europe. L'Afrique ne représente que 3% des importations mondiales et la complémentarité entre les biens importés et exportés est limitée par rapport aux autres régions. Toutefois, dans l'ensemble, le commerce intra-africain semble prometteur. La part des produits transformés et semi-transformés dans le commerce intra-africain est de 61%, contre 37% dans les exportations vers le reste du monde. Le commerce des pays africains entre eux est également plus avancé technologiquement et plus diversifié que les exportations vers d'autres régions. Cette intégration régionale est donc susceptible de favoriser la transformation

Enfin, la nature des exportations africaines représente un obstacle majeur au développement du commerce. L'abondance des ressources naturelles s'est le plus souvent révélée être un mal plutôt qu'un bien pour les économies africaines (mal hollandais, ou syndrome hollandais, ou encore malédiction des matières premières). En outre, la concentration sur l'exploitation des ressources naturelles entrave les investissements dans l'industrialisation, et donc dans l'amélioration de la production et des chaînes de valeur.

Forte adhésion continentale à la ZLECAF

Dans le cadre de la première phase de mise en œuvre, entrée en vigueur en janvier 2021, la ZLECAf, devrait, selon le groupe de la Banque mondiale, éliminer progressivement les droits de douane sur 90 % des marchandises et réduira les obstacles au commerce des services. Mais, à ce jour, combien d'Etats africains ont-ils signé et ratifié l'accord de la ZLECAf ? Le Comité National de la ZLECAF (CN-ZLECAf) répond explicitement à cette préoccupation. Celui-ci indique que sur les 55 Etats du continent, 42 ont signé et ratifié l'accord de la ZLECAf, quant 12 d'entre eux ne l'ont pas encore ratifié. L'Erythrée, pays de l'Afrique de l'Est, demeure, à ce jour, le 55e et dernier Etat africain à n'avoir ni signé, ni ratifié cet accord de la ZLECAf.

Un nouveau rapport du groupe de la Banque mondiale sur la ZLECAF, publié en juin 2022, en partenariat avec le Secrétariat National de la ZLECAF, insiste sur les points positifs de la ZLECAf. Selon la banque, cet ambitieux projet pourrait apporter des avantages économiques et sociaux importants pour la région, en permettant d'augmenter les revenus, de réduire la pauvreté et d'accélérer la croissance économique. Une fois entièrement mis en œuvre pour harmoniser les règles d'investissement et de concurrence, l'accord commercial pourrait accroître les revenus régionaux de 9 %,

soit 571 milliards de dollars US. Il permettrait de créer près de 18 millions d'emplois supplémentaires, dont beaucoup seraient mieux rémunérés et de meilleure qualité, les femmes bénéficiant des avantages les plus importants. D'ici 2035, la croissance des emplois et des revenus qui en résultera pourrait contribuer à sortir jusqu'à 50 millions de personnes de l'extrême pauvreté. Pour autant, la ZLECAf peut-elle être bénéfique pour la Côte d'Ivoire ?



L'Afrique ne représente que 3% des importations mondiales et la complémentarité entre les biens importés et exportés est limitée par rapport aux autres régions.

structurelle.

L'une des raisons généralement évoquées pour expliquer la faible intégration régionale est la qualité des infrastructures. L'autre raison qui pourrait également expliquer cette faible performance est la multiplicité des CER. L'appartenance simultanée à différentes communautés économiques a entraîné une confusion dans l'application des barrières tarifaires et non tarifaires en raison du décalage entre les procédures appliquées.

Effets de la ZLECAf sur l'économie ivoirienne



Ph. DR

La Côte d'Ivoire bénéficierait donc des retombées de cette zone de libre-échange.

L'estimation a été faite pour la Côte d'Ivoire, à partir des données des recettes douanières issues de la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) 2015, et en tablant sur la suppression progressive sur dix ans des droits de douane sur les importations. Les principaux résultats montrent que la balance commerciale de la Côte d'Ivoire demeurerait excédentaire d'environ 2,02% en moyenne annuelle ; le PIB réel progresserait de plus de 2,45% en

moyenne par année sur toute la période. Ces résultats sont en lien avec ceux de la Banque mondiale (2021) qui estime que la Côte d'Ivoire est le pays qui tirera le plus profit de cette zone de libre-échange et les salaires réels des travailleurs non qualifiés augmenteront plus que ceux des travailleurs qualifiés. La Côte d'Ivoire bénéficierait donc des retombées de cette zone de libre-échange. Cela implique que le pays devra mettre en place une politique commerciale de nature à orienter les acteurs économiques vers les pays à fort potentiel.

En effet, l'analyse des exportations de la Côte d'Ivoire dans l'espace CEDEAO à travers un modèle de gravité a montré la présence de part de marchés non encore exploitée par celle-ci d'une valeur de 12,14 millions de dollars avec 11 pays. Il convient d'élargir cette analyse aux autres pays membres de la ZLECAf afin d'identifier ceux avec lesquels la Côte d'Ivoire possède un potentiel d'exportation positif. Aussi, le pays devrait renforcer la compétitivité et la diversification de ses produits pour réussir à conquérir une grande partie du marché de la CEDEAO (ZLECAf) à des politiques adéquates.

Source: DGE / SCD



Un Comité National en charge de la ZLECAf

La Côte d'Ivoire compte parmi les États qui ont, dès les premiers instants, exprimé leur adhésion à la mise en œuvre de la Zone de Libre-Échange Continentale. « *Fidèle à sa politique d'ouverture et à sa vision d'une Afrique intégrée, le pays n'a cessé de multiplier les initiatives afin de jouer pleinement son rôle dans la réussite de ce projet continental* », peut-on lire dans le rapport d'activités 2020 du Comité National de la ZLECAf (CN-ZLECAf).

Ce CN-ZLECAf, mis en place par le décret N° 2018-514 du 30 mai 2018, année de signature de l'accord portant la ZLECAf au Rwanda, est l'organe national qui sert d'interface entre la Côte d'Ivoire et le Secrétariat de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine. Établi sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le CN-ZLECAf est chargé de promouvoir l'Accord au niveau national, contribuer à l'élaboration des stratégies nationales, traiter les questions liées aux négociations et à sa mise en œuvre, contribuer au

renforcement de l'expertise nationale sur la ZLECAf. Dans cette optique, le CN-ZLECAf est chargé de recueillir les propositions des acteurs nationaux en vue d'une meilleure participation à l'Accord, de faire des recommandations au Gouvernement, de veiller à la mise en œuvre effective des mesures prises par le Gouvernement. Il comprend trois organes : un Conseil d'orientation et de décision, un Comité technique et enfin un Secrétariat exécutif.

Depuis sa mise en place, le CN-ZLECAf multiplie les initiatives, tant au niveau national (secteur public et privé) que régional (UEMOA et CEDEAO) pour inciter toutes les parties prenantes à s'approprier ce projet d'intégration économique.

Comprendre la ZLECAf

La Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAf), projet phare de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), est un plan pour une Afrique prospère qui promeut l'intégration régionale et la transformation structurelle comme source de croissance inclusive, d'emplois décents et de développement durable.

Elle vise non seulement à unifier les droits de douane intra-africains et les autres barrières traditionnelles affectant le commerce des marchandises, mais aussi à traiter les mesures réglementaires nationales en matière de services, d'investissement, de concurrence, de droits de propriété intellectuelle et de commerce numérique (intégration profonde). Avec une population de 1,3 milliard d'habitants et un PIB agrégé supérieur à 3 000 milliards USD en 2021, l'ambition principale de la ZLECAf est de booster le commerce intra africain.

De nombreux avantages sont attendus de la mise en œuvre de la ZLECAf, notamment. Il s'agit d'encourager une vraie intégration régionale et continentale. Cela passe par la multiplication des organisations régionales en Afrique et le fait que des pays appartiennent à

plusieurs Communauté Economiques Régionales (CER) à la fois crée une confusion. La ZLECAf prévoit que les zones de libre-échange établies dans le cadre de ces Communautés Economiques Régionales soient des parties constitutives de la zone continentale plus large. Tous les actes et traités reconnaissent le caractère indispensable du renforcement des Communautés Economiques Régionales pour parvenir à une intégration réussie sur le continent.

La mise en œuvre de la ZLECAf recommande également de privilégier le commerce intra-africain, de favoriser l'industrialisation, renforcer la compétitivité ; en créant un marché plus vaste et plus intégré. La ZLECAf peut aider à renforcer la compétitivité des entreprises africaines sur le marché mondial.

Enfin, cette mise en œuvre suggère de promouvoir le développement des infrastructures en encourageant les investissements dans les secteurs clés tels que les transports, l'énergie et les télécommunications.

Défis de la mise en œuvre

Dans l'optique de recueillir l'adhésion de tous les Etats africains, le traité de création de la ZLECAf a prévu une réduction tarifaire sur une période d'au moins dix ans pour les pays les moins avancés (ces pays représentent plus de la moitié des Etats signataires) au titre du traitement spécifique et différencié.

Aussi, il est prévu que 3% des biens commercés sur les 5 200 existants dans la nomenclature de chaque pays membre puisse « échapper » à la négociation. A cela, s'ajoutent les produits dits sensibles qui représentent environ 7% des biens dont la réduction tarifaire ne sera effective qu'au bout d'une période allant de cinq à 13 ans. En prenant en compte la diversité et la spécificité de chaque Etat signataire, il se pourrait que la liste de ces produits exclus et sensibles représente une part significative des biens échangés dans la ZLECAf et qui ne bénéficieront pas des privilèges tarifaires. Ce faisant, l'effet de la ZLECAf sur le commerce des biens sur le

continent africain risque de ne pas être perceptible à court terme. Ainsi, les Etats membres pourraient à moyen et long terme se détourner de ce projet et le laisser périlcliter.

La ZLECAf tente de concilier des objectifs incompatibles au niveau des CER : une intégration profonde, une large adhésion de pays et une solidarité panafricaine. Ce sont ces divergences dans les objectifs que les spécialistes appellent le « **trilemme** » de l'intégration régionale en Afrique. L'article 19 de la ZLECAf reconnaît la diversité des CER en affirmant que « *Les Communautés économiques régionales et autres accords régionaux tels que les unions douanières qui ont atteint un degré d'intégration plus profond que celui négocié dans cet accord maintiendront ce degré d'intégration plus profond entre eux* ».

Recommandations pour le succès de la ZLECAf

La mise en place de la ZLECAf pourrait ne pas être nécessairement un processus gagnant-gagnant. En effet, certains pays pourraient en pâtir. C'est pourquoi, il est nécessaire qu'un mécanisme de compensation soit mis en place afin d'apporter une assistance aux pays qui éprouveront des difficultés dans la mise en œuvre de cet ambitieux projet. De manière générale, il convient de préciser que la ZLECAf ne pourrait être une réussite sans une transformation structurelle des économies africaines en amont, en particulier le développement des capacités productives

de biens et services en adéquation avec les besoins des populations et les infrastructures de transport.

L'amélioration du commerce entre la Côte d'Ivoire et ses partenaires de la CEDEAO exige la mise en œuvre de politiques commerciales cohérentes et efficaces pour l'Etat de Côte d'Ivoire qui doivent renforcer la compétitivité et la diversification de ses produits pour réussir à conquérir une grande partie du marché de la CEDEAO (de la ZLECAf).



COMPÉTITIVITÉ DES PME-PMI

Le Gouvernement lance le Programme pour la transformation des entreprises (PEPITE 2030)



Le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Adama COULIBALY a pris part au lancement du projet.

En présence du Premier Ministre, Monsieur **Patrick ACHI** ; du Président de l'Assemblée Nationale, Monsieur **Adama BICTOGO** ; du Ministre de l'Economie et des Finances Monsieur **Adama COULIBALY**, de plusieurs autres membres du Gouvernement et des acteurs du secteur privé, le Programme Economique Pour l'Innovation et la Transformation des Entreprises (PEPITE 2030) a été lancé à Abidjan, Plateau le 5 octobre 2022.

PEPITE est un programme d'excellence basé sur un processus de sélection compétitif, transparent et traçable qui permettra aux meilleures PME et PMI de devenir des leaders dans leurs domaines. Cette initiative se veut également un programme gagnant-gagnant, selon le Premier Ministre, car les

entreprises identifiées bénéficieront d'une large palette de mesures de soutien de l'Etat et de ses partenaires pour accélérer leur développement et leur croissance. PEPITE vise, ainsi à « **construire les futures locomotives économiques de la Côte d'Ivoire, à partir des PME et PMI à haut potentiel** », a déclaré le Premier Ministre, président de la cérémonie.

Le lancement de PEPITE a pour but de procéder à l'appel officiel à candidature afin d'identifier les PME et PMI ayant le plus grand potentiel de transformation et d'impact et dont le développement accéléré permettra de renforcer leur tissu entrepreneurial dans les chaînes de valeurs stratégiques tournées vers l'export ainsi que pour celles ayant un fort impact financier. A l'occasion, les PME et PMI ivoiriennes ont été

encouragées à candidater, via un site dédié (www.pepите2030.gov.ci).

Le Ministre de l'Economie et des Finances a ajouté, lors de cette cérémonie, que le PEPITE 2030 contribuera à réaliser une transition vers une plus grande consolidation des filières. Cette consolidation aura pour le pays, plusieurs retombées positives au nombre desquelles une hausse globale de la productivité nationale ; des créations significatives d'emplois de qualité pour la jeunesse ivoirienne ; le renforcement de la structure de l'économie, pour la rendre plus résiliente aux chocs économiques ; le développement du capital humain et une meilleure adéquation entre l'offre et la demande du travail.

Source : DGE-SCD / SERCOM MEF

8^{ème} ÉDITION DE LA REVUE ANNUELLE DE L'UEMOA EN CÔTE D'IVOIRE 127 réformes, 15 projets et programmes communautaires de 59 milliards de FCFA passés en revue

Pr **BAMBA N'Galadjo**, représentant le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**, a lancé, le lundi 7 novembre 2022, à Abidjan, les travaux techniques de la 8^e édition de la Revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires de l'UEMOA en Côte d'Ivoire.

Pour 2022, ce sont 127 textes réglementaires contre 116 en 2021 qui ont été évalués, ainsi que 15 projets et programmes communautaires (agriculture, élevage, pêche, eau, environnement, Tic, transports, etc.) pour un montant de plus de 59,43 milliards de FCFA. Dans l'ensemble, ce sont 13 nouveaux textes qui ont été introduits. Ils portent sur l'Union douanière, le développement humain et social, la culture ainsi que l'énergie.

En présence de Dr **SAIN Oguié**, Directeur Général de l'Economie et de Monsieur **Gustave DIASSO**, Représentant Résident de l'UEMOA en Côte d'Ivoire, Pr **BAMBA N'Galadjo**, a rappelé que le Ministre de l'Economie et des Finances accorde un grand intérêt

à faire le point annuel global des performances de la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre des réformes communautaires.

Côte d'Ivoire, bonne élève

La Revue réalisée en 2021 a permis de noter des avancées significatives en matière de transposition et d'application des réformes communautaires. En effet, les performances enregistrées par la Côte d'Ivoire, bonne élève, en 2021 révèlent un taux moyen de mise en œuvre des réformes de 82,57% contre 82% en 2020.

La Revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires a été instituée en octobre 2013. Elle vise à favoriser l'accélération de l'application des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au sein de l'UEMOA dans le cadre de l'approfondissement de l'intégration régionale.

Source : DGE / SCD



Le Pr **BAMBA N'Galadjo** (au centre), représentait le Ministre de l'Economie et des Finances au cours de cette cérémonie.



De nombreux experts, venus de plusieurs structures, ont pris part aux travaux.

à cette Revue annuelle qui concourt au renforcement de l'intégration sous-régionale. La Revue annuelle

MODÈLE D'EQUILIBRE GÉNÉRAL CALCULABLE (MEGC) Le Ministère de l'Economie et des Finances renforce les capacités de ses agents



Crédit Photo: DGE

L'atelier a mobilisé une vingtaine de cadres.

Du 25 au 28 octobre 2022, Yamoussoukro a accueilli l'atelier de formation des cadres de la Direction Générale de l'Economie (DGE) sur le Modèle d'Equilibre Général Calculable (MEGC). Une vingtaine de participants a pris part aux travaux qui étaient présidés par Monsieur **Adama COULIBALY**, Ministre de l'Economie et des Finances. Représentant le Directeur Général de l'Economie, Dr **SAIN Oguié**, à qui il a adressé des mots de remerciements, Monsieur **Klotioloma SILUE**, Directeur des Politiques, Programmes et Statistiques Economiques (DPPSE), a procédé à l'ouverture des travaux. Il a, par ailleurs exprimé une profonde gratitude au Ministre

de l'Economie et des Finances qui a bien voulu autoriser cette formation. L'atelier visait à développer les capacités des participants, à exploiter au mieux les données et à faire des analyses économiques pointues en vue de formuler les hypothèses de projection macroéconomique, permettant ainsi de rendre plus crédibles les prévisions macroéconomiques et budgétaires.

Le rendez-vous de Yamoussoukro s'est déroulé dans un contexte où, depuis plusieurs années, la Côte d'Ivoire (6,8% de croissance prévue en 2022) s'est inscrite dans une vision de planification stratégique avec l'élaboration de Plans Nationaux de Développement (PND) dont le dernier en vigueur est le PND

2021-2025. Les principaux piliers de ce dernier PND sont, entre autres, le renforcement de la gouvernance économique et financière et l'accélération de la transformation structurelle de l'économie. Pour atteindre cet objectif, explique Monsieur Klotioloma SILUE, la mise en place d'outils modernes et efficaces de prévision et de simulation s'avère indispensable. Dans cette démarche, le Ministre de l'Economie et des Finances a mis à la disposition de la DGE un MEGC. Objectif : lui permettre de réaliser ses activités de simulations et d'analyse de politiques économiques.

Source : DGE-SCD / SERCOM MEF

ASSEMBLÉES ANNUELLES BANQUE MONDIALE - FMI Bonne moisson pour la délégation ivoirienne

« Les échanges ont été très fructueux. Nous avons bénéficié des relations extrêmement proches des dirigeants des institutions ici à Washington avec le Président de la République, qui a été DGA du Fonds monétaire international et qui, à travers cela, a développé d'énormes connexions dans ce milieu hautement important. Cela nous a énormément facilité la tâche. On peut dire pour l'heure que la moisson a été bonne », s'est réjoui le Premier Ministre, M. **Patrick ACHI**. Il se confiait, au terme des Assemblées annuelles du groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) qui se sont déroulées du 12 au 16 octobre 2022 à Washington, aux États-Unis.

Le Premier Ministre conduisait une forte délégation composée des Ministres de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY** ; du Budget et du portefeuille de l'État, Monsieur **Moussa SANOGO** et du Plan et du Développement, Madame **NIALÉ KABA**.

En marge des travaux, la délégation

mondiale, Monsieur **David MALPASS** et la Directrice Générale du FMI, Madame **KRISTALINA GEORGIEVA**. « Nous repartons avec de bonnes nouvelles. Nous avons été pratiquement l'un des rares pays à avoir été reçu à la fois par le président de la Banque mondiale, le vice-président DG de la SFI, le vice-président de la MIGA et la DG du FMI. C'est le signe de la réussite de la politique du Président de la République et surtout de son réseau extrêmement important à travers ce milieu très fermé des grands hommes du monde des affaires et de la finance », a fait remarquer le Chef du Gouvernement.

La Côte d'Ivoire préside le G24 pour 12 mois

Monsieur **Adama COULIBALY**, Ministre de l'Economie et des Finances succède au président de la Banque Centrale du Guatemala M. **Ricci GONZALES** qui assurait la présidence du G24, organisation intergouvernementale regroupant des pays en voie de développement et chargée de coordonner les



Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur **Patrick ACHI**.

à Washington DC, dans le cadre des Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale, décision a été prise de confier les rênes de cette organisation au Ministre ivoirien de l'Economie et des Finances. Lors de son intervention, le Ministre **Adama COULIBALY** a adressé ses remerciements à ses pairs qui l'ont désigné à ce poste pour le grand honneur qui est ainsi fait à son pays, la Côte d'Ivoire : « Il me semble important que dans les deux prochaines années, nous donnions une grande priorité à l'agenda de la transformation structurelle de nos économies et la création d'emploi. Ce sont des objectifs importants pour nos pays et je voudrais que notre groupe soit un contributeur important dans le débat et aussi un véhicule pour le partage d'expérience sur les différentes politiques, approches et institutions qui ont marché ailleurs. Dans ce contexte, nous comptons sur l'appui technique et financier des institutions multilatérales de développement pour l'atteinte de cet objectif qui sera capital ».

Source : DGE-SCD



Monsieur **Adama COULIBALY**, Ministre de l'Economie et des Finances (3^e de la droite vers la gauche), faisait partie de l'importante délégation conduite par Monsieur **Patrick ACHI** (au centre), Premier Ministre, dans la capitale américaine.

ivoirienne, selon les services du Ministère de l'Economie et des Finances, a eu des échanges fructueux avec plusieurs dirigeants dont le Président de la Banque

positions de ceux-ci sur les questions monétaires et de développement.

Au terme de la réunion des Ministres des Finances du G24 qui s'est déroulée le 11 octobre dernier

Ph. DR

Ph. DR

SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DES STATISTIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIÈRES (SIGSEF)

La DGE consolide la base de données

Une trentaine de cadres de la Direction Générale de l'Economie (DGE) ont participé, du 28 novembre au 1er décembre 2022, à Yamoussoukro, à l'atelier de consolidation de la base de données du Système Intégré de Gestion des Statistiques Economiques et Financières (SIGSEF). Les travaux étaient placés sous la présidence du Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**. Monsieur **Klotioloma SILUE**, au nom du Directeur Général de l'Economie, Dr **SAIN Oguié**, a procédé à l'ouverture des travaux.

Les quatre jours de travaux ont permis de disposer d'une base de données du SIGSEF consolidées qui reflète de façon objective l'évolution économique et financière de la Côte d'Ivoire dans un contexte de crise sanitaire mondiale de la COVID-19. Les travaux ont également permis de sensibiliser les participants aux enjeux sécuritaires dans la perspective de mise en ligne du SIGSEF.

L'applicatif SIGSEF a été développé avec l'appui financier du Comité National de suivi de la mise en oeuvre des réformes des Finances Publiques (CONAFIP). Il entend apporter une solution à la problématique de



Crédit Photo: DGE

Les participants ont suivi avec beaucoup d'intérêt l'atelier.

stockage et de diffusion des statistiques économiques. Les acquis capitalisés, au cours de ces dernières années, ont permis le développement d'une version améliorée du SIGSEF. La DGE s'attèle désormais à mettre celui-ci en ligne en vue de garantir l'accès aux données via internet. Dans cette perspective, il est nécessaire de consolider la base de données en s'assurant de la qualité, de la cohérence et de la fiabilité des informations stockées et d'asseoir une bonne politique de sauvegarde. D'où le séminaire de Yamoussoukro.

Source : DGE-SCD

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES À MOYEN TERME 2023 - 2027

La DGE élabore un rapport

Au nom du Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**, le Professeur **BAMBA N'Galadjo** a procédé, le 3 octobre 2022, à Cocody, à l'ouverture de l'atelier d'élaboration des rapports sur les perspectives économiques et financières à moyen terme 2023-2027. Le Directeur Général de l'Economie, Dr **SAIN Oguié** et le représentant du Conseil de l'Entente, Monsieur **Jean-Baptiste OUEDRAOGO**, ont pris part à cette importante rencontre.

En plus de l'élaboration des perspectives économiques et financières à moyen terme 2023-2027, l'atelier



Crédit Photo: DGE

*Le Professeur **BAMBA N'Galadjo** (au centre), représentant le Ministre de l'Economie et des Finances, a procédé à l'ouverture des travaux en présence du Directeur Général Dr **SAIN Oguié**, à sa gauche.*

a permis de mener des réflexions sur des sujets d'actualité tels que l'impact de la crise russo-ukrainienne sur l'économie ivoirienne, les principales sources de la hausse des prix à la consommation, l'expansion du e-commerce dans le pays, l'avènement des nouvelles formes de monnaies dans les transactions courantes notamment les monnaies électroniques et les cryptomonnaies.

Source : DGE-SCD

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE Les Services du Département Afrique du FMI en mission en Côte d'Ivoire



Ph. DR

Le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Adama COULIBALY (3^{ème} de la gauche vers la droite), a procédé à l'ouverture officielle des travaux.

Du 7 au 13 décembre 2022, les services du département Afrique du Fonds Monétaire International (FMI) ont effectué une mission de visite en Côte d'Ivoire. Ce déplacement était conduit par le nouveau Chef de mission du FMI pour la Côte d'Ivoire, Monsieur **Olaf UNTERBERDOERSTER**. Il avait pour objectif d'élaborer une revue des récents développements économiques, budgétaires et financiers y compris les résultats de 2022 sur les projections à court et moyen terme et aussi des risques ; de préparer le terrain pour les missions et négociations et enfin de rencontrer les partenaires au développement et les représentants du secteur privé.

C'est le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**, qui a procédé à l'ouverture des travaux, au Plateau ; en présence de son homologue du Budget et du Portefeuille de l'Etat, Monsieur **Moussa SANOGO**. A l'occasion, Monsieur **Adama COULIBALY** s'est dit satisfait des programmes économiques et financiers successifs que la Côte d'Ivoire a conclus avec le FMI et qui ont contribué à consolider la stabilité du cadre macroéconomique.

Malgré la pandémie de la COVID-19 qui a entraîné une récession mondiale, l'économie ivoirienne s'est montrée résiliente, avec un taux de croissance de 2% en 2020 après 6,2% en 2019 et 7,4% en 2021, porté par le

dynamisme de la consommation et des investissements. L'inflation s'est établie à 4,2% en moyenne sur l'année 2021 contre 2,4% en 2020. Les efforts de gestion des finances publiques, selon le Ministre, ont permis de contenir le déficit budgétaire à 5,0% du PIB en 2021, grâce notamment à la performance dans la collecte des recettes intérieures.

Pour l'année 2022, tenant compte du conflit en Ukraine, la croissance économique, initialement prévue à 7,1%, a été révisée à 6,8% et le taux d'inflation à 4,5%.

Source : DGE / SERCOM-MEF

Transformation locale du coltan en Afrique : la Côte d'Ivoire veut rejoindre le Rwanda

En Côte d'Ivoire, la Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO (BIDC) a annoncé en septembre dernier un financement de 4,7 milliards FCFA (7,06 millions \$) en faveur de la société BRI Coltan pour la construction d'une usine de transformation de coltan selon *l'agenceecofin*. Cette dernière s'appuiera sur une exploitation semi-industrielle de ressources de tantalite et de colombite situées dans deux villages de la commune d'Issia, au centre-ouest du pays.

Si ce projet se concrétise, la Côte d'Ivoire détiendra la seule usine de production de coltan en Afrique de l'Ouest, un minerai formé de l'association de la colombite et de la tantalite, et dont l'approvisionnement mondial est dominé par la RDC.

La RDC est concurrencée par son voisin rwandais qui a axé sa stratégie sur la transformation, un exemple dont la Côte d'Ivoire entend donc s'inspirer.

La Banque mondiale prévoit un recul des prix de l'énergie, des métaux et des matières premières agricoles en 2023 (rapport)

A quelques exceptions près, les prix des produits énergétiques, des métaux et des matières premières agricoles devraient reculer en 2023, a estimé la Banque mondiale dans son rapport « *Commodity Markets Outlook* » publié le 26 octobre et repris par *l'agenceecofin*.

L'institution a précisé que les prix de l'énergie devraient diminuer de 11 % en 2023 après avoir bondi d'environ 60 % en 2022. Le cours moyen du Brent devrait atteindre 92 dollars le baril en 2023, contre une moyenne estimée à 100 dollars sur l'ensemble de l'année 2022, avant de chuter davantage en 2024, à 80 dollars le baril.

African Investment Forum (AIF) 2022 : comment la BAD s'engage dans la sécurité alimentaire en Afrique

Selon *l'agenceecofin*, sur le continent africain, la Banque Africaine de Développement (BAD) est particulièrement engagée pour l'amélioration de la sécurité alimentaire. Depuis 2016, elle déploie sa stratégie « *Nourrir l'Afrique* » qui vise à transformer l'agriculture continentale d'ici 2025. Dans ce cadre, la banque s'est distinguée par plusieurs initiatives, dont « *Technologies pour la Transformation de l'Agriculture Africaine (TAAT)* ».

L'objectif est de produire d'ici deux ans, 38 millions de tonnes supplémentaires de produits agricoles. Du côté des engrais où les prix ont presque triplé, comme par exemple en mars dernier, la BAD a annoncé 500 000 tonnes d'engrais en faveur de l'Afrique de l'Ouest.

La Côte d'Ivoire consolide son statut de pays le plus riche d'Afrique de l'Ouest

Selon les données récemment publiées par la Banque mondiale, la Côte d'Ivoire affichait un PIB par habitant de 2 579 dollars début 2022, devançant ainsi le Ghana et le Nigeria dont la richesse par habitant s'établissait à 2 445 dollars et 2 085 dollars, respectivement.

En creusant l'écart par rapport à l'année précédente, au terme de laquelle son PIB par habitant était de 2 326 dollars (contre 2 254 dollars et 2 097 dollars, respectivement), la Côte d'Ivoire consolide ainsi sa position de pays le plus riche d'Afrique de l'Ouest (hors Cap-Vert). Par ailleurs, la Côte d'Ivoire devance désormais assez largement des pays comme l'Angola (2 138 dollars) ou le Kenya (2 007 dollars).

Afrique : voici les 15 pays les plus riches en 2022 et 2027, selon le FMI

Le Fonds monétaire international (FMI) vient de mettre à jour ses projections de croissance au niveau mondial sur la période 2022-2027. En Afrique, les prévisions de l'institution montrent une forte concentration des richesses du continent dans une poignée de 15 pays.

Selon le site *afrique.le360.ma*, le Nigeria devrait conserver son rang de première puissance économique africaine sur la période 2022-2027 et surtout creuser son écart vis-à-vis de ses poursuivants les plus proches, à savoir l'Égypte et l'Afrique du Sud.

Concernant le top 15 des puissances économiques en 2027, au niveau de l'Afrique de l'Ouest en particulier, la **Côte d'Ivoire, 11e en 2022 avec un PIB estimé à 68,63 milliards de dollars**, va surclasser le Ghana, 10e en 2022.

Matières premières : l'Afrique s'organise pour sauver sa filière banane

Dans une lettre ouverte publiée le 10 mars dernier, Afruibana, l'Association qui regroupe les producteurs de bananes du Cameroun, de Côte d'Ivoire et du Ghana, alertait sur les conséquences du conflit russo-ukrainien sur le marché européen de la banane.

Si le chiffre global de 600 000 tonnes par an reste relativement stable, en revanche, la Côte d'Ivoire a nettement pris l'ascendant avec une production de plus de 400 000 tonnes par an. Ainsi les moindres performances du Cameroun depuis la crise anglophone sont compensées par la montée en puissance progressive de la Côte d'Ivoire depuis son retour à la stabilité en 2012.

La banane représente environ 8 % du PIB agricole et 2 à 3 % du PIB en Côte d'Ivoire. Le pays est devenu le 4e fournisseur du marché européen et occupe désormais la 9e place mondiale.

Rapports sur les perspectives économiques et financières à moyen terme (2023-2027) de la Côte d'Ivoire destinés aux commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA

En 2022, en dépit de la morosité de l'environnement international en lien avec les conséquences de la guerre en Ukraine et de la persistance de la Covid-19, l'activité économique reste dynamique. Elle bénéficie d'un climat socio-politique apaisé, et de la mise en œuvre du PND 2021-2025. Ainsi, le taux de croissance du PIB se situerait à 6,8 % après 7,4 % en 2021.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la cherté de la vie, le Gouvernement a adopté des mesures qui ont limité l'envolée des prix des biens de grande consommation sur le marché intérieur. Le taux d'inflation se situerait à 4,5%, en dessous du seuil communautaire de 5% grâce aux mesures de lutte contre la cherté de la vie, adoptées par le Gouvernement.

La gestion des finances publiques pour 2022 conduirait à un déficit budgétaire de 6,0% du PIB après 5,0% en 2021, en lien principalement avec les effets néfastes de la crise en Ukraine et les crises régionales ainsi que la nouvelle convention de trêve sociale. A cet effet, le ratio de l'encours de la dette publique (hors C2D et PCD) sur le PIB nominal en 2022 ressortirait à 54,5% contre 51,7% en 2021.

S'agissant du secteur extérieur, le compte des transactions courantes enregistrerait un déficit de 2 713,0 milliards de FCFA, soit 6,3% du PIB. Ce déficit, dû à ceux des services et des revenus, serait aggravé principalement par la contraction de l'excédent commercial structurel des biens. Le solde global de la balance des paiements ressortirait déficitaire de 452,0 milliards de FCFA (-1,1% du PIB), après l'excédent de 1 066,6 milliards de FCFA (+2,7% du PIB) en 2021.

La situation monétaire se caractériserait par une hausse de la masse monétaire de 8,8% par rapport à 2021, grâce à la progression de 13,5% des créances intérieures tirées conjointement par les créances nettes de l'Administration Centrale ainsi que les créances sur l'économie.

En termes de performance de la Côte d'Ivoire, en matière de convergence en 2022 au regard de critères de la CEDAO, tous les critères de convergence seraient satisfaits à l'exception du critère relatif au déficit budgétaire.

Sur la période 2023-2027, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du PND 2021-2025 notamment à travers le renforcement de la qualité des institutions et la bonne gouvernance et le maintien de la stabilité du

cadre macroéconomique. Il s'agira également d'assurer la maîtrise de l'inflation, la bonne tenue des finances publiques et la soutenabilité de la dette publique. Le taux de croissance du PIB ressortirait ainsi à 7,3% en 2023 et devrait s'établir en moyenne de 7,1% sur la période 2024-2027. Les prix à la consommation, après les tensions inflationnistes, connaîtront une détente. Ainsi, l'inflation se situerait à 1,9% en moyenne annuelle sur la période 2023-2027, en dessous du seuil fixé au niveau de la CEDEAO à un maximum de 5%.

Le solde budgétaire rapporté au PIB nominal serait en amélioration continue sur la période du programme. En effet, il passerait de 4,8% en 2023 à 3,8% en 2024 et se stabiliserait à 3% à partir de 2025. L'encours de la dette publique en pourcentage du PIB demeurerait contenu passant de 54,9% en 2023 à 50,1% en 2027.

Au niveau de la balance des paiements, son compte des transactions courantes enregistrerait un déficit qui passerait de 5,6% du PIB en 2023 à 4,3% du PIB en 2027, en liaison avec l'amélioration progressive de l'excédent de la balance des biens. Le solde global serait déficitaire en 2023 et 2024, avant de ressortir excédentaire à partir de l'année 2025.

Quant à la situation monétaire, elle serait marquée par une consolidation de la masse monétaire de 8,9% (18 074,7 milliards en 2023 à 25 092,5 milliards de FCFA en 2027).

Tableau : Evolution des indicateurs macroéconomiques de 2019 à 2027

Indicateurs	Norme	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ratio du solde budgétaire dons compris / PIB nominal (en %)	≥ -3	-2,3	-5,6	-5,0	-6,0	-4,8	-3,8	-3,0	-3,0	-3,0
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	≤ 3	0,8	2,4	4,2	4,5	2,0	1,5	1,8	2,0	2,0
Ratio de l'encours de la dette publique rapporté au PIB nominal (en %)	≤ 70	38,8	47,6	51,7	54,5	54,9	55,2	53,5	52,0	50,1
Ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (en %)	≤ 35	40,5	42,0	36,5	38,0	35,6	33,1	31,3	29,4	27,8
Taux de pression fiscale (en %)	≤ 20	12,3	12,3	13,0	12,5	13,4	13,8	13,9	14,0	14,1

Source : MEF/DGE

En matière de convergence au niveau de la CEDEAO, sur la période 2023-2027, le profil des six (06) critères de convergence devrait connaître une amélioration continue. Ainsi, en dehors du critère relatif au déficit budgétaire, tous les autres critères, de premier comme de second rang seraient respectés sur la période. Concernant le déficit budgétaire, il représenterait moins de 3% du PIB nominal à partir de 2025.

Source : DGE / DAFER

RAPPORT SEMESTRIEL D'EXÉCUTION DE LA SURVEILLANCE MULTILATÉRALE DE L'UEMOA DÉCEMBRE 2022

5,8% de taux de croissance dans l'Union contre 6,1% en 2021

Le Rapport Semestriel d'exécution de la surveillance Multilatérale (RSM) de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) décembre 2022 est connu.



L'UEMOA, basée à Ouagadougou, regroupe huit Etats Ouest-africains qui ont en partage le FCFA.

Selon le Rapport Semestriel d'exécution de la surveillance Multilatérale (RSM) qui a pour objet de présenter les performances économiques et financières des huit Etats membres (3,5 millions KM2, plus de 130 millions d'habitants) ainsi que les perspectives à moyen terme, la croissance économique de l'Union, en 2022, en termes de prévisions, se situerait à 5,8% contre 6,1% en 2021. Dans le trio des Etats à fort taux de croissance, après le Niger (7,1%), vient la Côte d'Ivoire (6,8%) suivie du Bénin (6%).

Quant à l'inflation, le taux annuel moyen, en hausse, se situe à 7,5% après 3,6% en 2021. Le Burkina Faso et le Mali sont les deux pays avec le plus fort taux d'inflation avec respectivement 14,5% et 10%. Le Benin a le plus faible taux d'inflation avec 1,2%, suivi du Niger (4,2%) et de la Côte d'Ivoire (5,1%).

Le Rapport Semestriel d'exécution de la surveillance Multilatérale prévient que l'exécution des opérations financières des Etats en 2022 se traduirait par une aggravation du déficit budgétaire global qui représenterait 6,1% du PIB contre 5,5% en 2021, en liaison principalement avec les conséquences de la crise ukrainienne et la persistance des effets de la crise sanitaire sur les finances publiques de l'ensemble des

Etats membres. Le taux d'endettement ressortirait à 56,9% en 2022 contre 54,6% en 2021. Le service de la dette représenterait 49,2% des recettes totales de l'Union et plus de 50% des recettes totales dans six Etats membres.

La situation extérieure de l'UEMOA, elle, se traduirait en 2022 par un solde global de la balance des paiements déficitaire de 2 714,4 milliards de FCFA contre un excédent de 475,7 milliards en 2021. Cette évolution serait liée à une dégradation du compte courant et du compte financier.

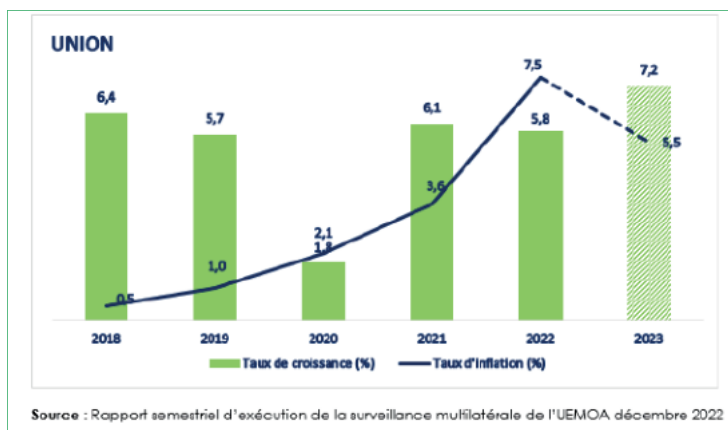
La situation monétaire à fin décembre 2022, comparée à celle à fin décembre 2021, selon le RSM, serait caractérisée par un accroissement de la masse monétaire, consécutif à la progression des créances intérieures atténuée par la dégradation des Actifs Extérieurs Nets (AEN).

Perspectives à moyen terme

L'activité économique au sein de l'UEMOA, en 2023, devrait poursuivre son dynamisme avec un taux de croissance de 7,2%, soutenu notamment par la hausse projetée de la production de pétrole. Par pays, le taux de croissance s'afficherait comme suit : Bénin (+6,5%), Burkina Faso (+6,0%), **Côte d'Ivoire (+7,3%)**, Guinée-

Bissau (+5,7%), Mali (+5,1%), Niger (+7,0%), Sénégal (+10,1%) et Togo (+6,6%).

Graphique : Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation au sein de l'Union 2018-2023



Concernant l'inflation, après le pic observé en 2022, le RMS se veut beaucoup optimiste. Il est attendu une détente des pressions sur les prix. Le taux d'inflation pourrait se situer autour de 5,5% en 2023 avant de retomber en-dessous de 3% en 2024 sous l'hypothèse de l'absence de nouveaux chocs haussiers. Au niveau des finances publiques, le déficit budgétaire global représenterait 5,0% du PIB en 2023, après 6,1% en 2022. Le déficit global, hors dons, serait de 6,5% du PIB contre 7,7% un an plus tôt.

S'agissant des perspectives économiques et financières à moyen terme, les prévisions communiquées par les Etats membres indiquent une poursuite de la dynamique de croissance et une réduction progressive du déficit budgétaire dans tous les Etats membres. La consolidation budgétaire pourrait s'observer en 2024 dans quatre (04) Etats membres (Bénin, Guinée-Bissau, Niger et Sénégal).

Ces résultats dépendront, principalement, d'une part, de la situation sanitaire au niveau mondial, de l'évolution de la guerre russo-ukrainienne, de la capacité des Etats à contenir la crise sécuritaire, et d'autre part, des efforts de recouvrement des ressources intérieures ainsi que de l'amélioration de la gestion des finances publiques.

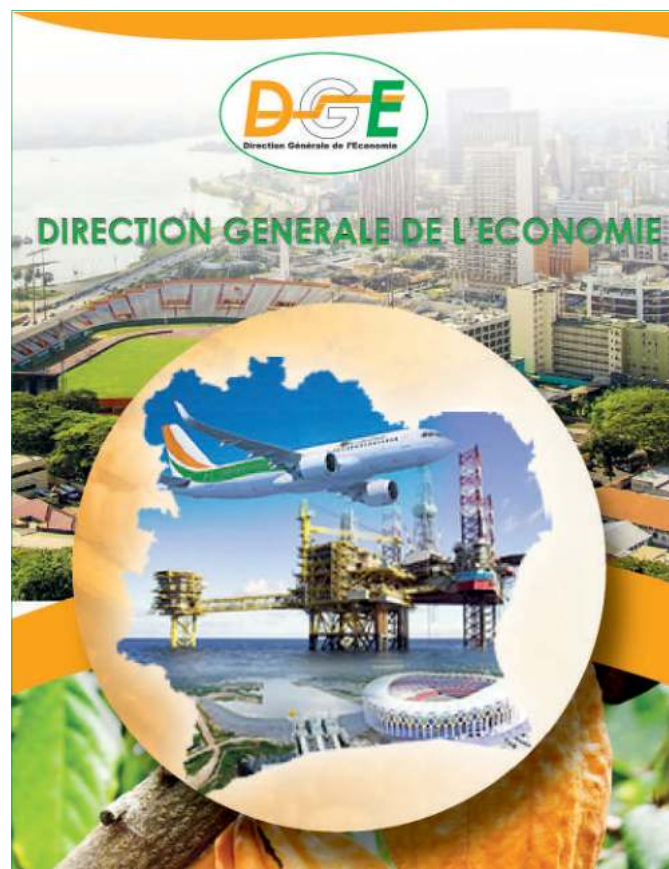
Recommandations

En vue d'assurer la viabilité des finances publiques et la résilience des économies, le Rapport Semestriel d'exécution de la surveillance Multilatérale invite les États membres de l'UEMOA à poursuivre les actions visant l'amélioration de l'environnement sécuritaire ; l'atténuation des effets de la hausse des prix à la consommation sur le pouvoir d'achat des ménages.

Le rapport recommande la poursuite des réformes structurelles et les politiques sectorielles, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'énergie et des innovations technologiques, afin d'accroître les capacités productives et renforcer la résilience des économies ; la poursuite des programmes de développement des chaînes de valeurs agricoles et de l'agro-industrie pour assurer la sécurité alimentaire et profiter des opportunités du marché régional et international. Il met également un accent sur les efforts de réduction des déficits budgétaires à travers notamment l'exécution des mesures visant à accroître le niveau de mobilisation des recettes et la maîtrise des dépenses publiques ; sur la mise en œuvre des programmes économiques et financiers appuyés par le FMI ou les négociations en vue de parvenir à la conclusion de nouveaux programmes ;

Enfin, le rapport recommande des relations harmonieuses avec la communauté financière internationale, en vue de mobiliser davantage de ressources extérieures et des financements innovants pour la réalisation des infrastructures socio-économiques tout en assurant une gestion saine et prudente de la dette publique pour en assurer la viabilité.

Source : DGE / DAFER / SCD



NÉGOCIATION DES TRAITÉS D'INVESTISSEMENT La Côte d'Ivoire en quête d'une stratégie nationale



Crédit Photo: DGE

Plusieurs hauts responsables de l'administration publique, parapublique ainsi que des institutions, ont pris part aux différents travaux.

Du 15 au 17 décembre 2022, Yamoussoukro, la capitale politique et administrative ivoirienne, a accueilli l'atelier de validation d'un projet de stratégie nationale de négociation des traités d'investissement. Cette importante rencontre a été organisée par le Ministère de l'Economie et des Finances à travers la Direction Générale de l'Économie (DGE). Financé par le Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de Base aux Citoyens (PAGDS), l'atelier était placé sous la présidence du Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**.

Pour ce projet, cher à la Côte d'Ivoire, les autorités ont voulu des travaux inclusifs. C'est la raison pour laquelle une soixantaine de

cadres de l'administration publique (Ministère de l'Economie et des Finances, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, etc.), d'institutions (Sénat, Assemblée nationale), la Chambre du Commerce et d'Industrie et d'Abidjan (CCI-CI), la Cour d'Arbitrage de Côte d'Ivoire (CACI), le patronat ivoirien, la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF), etc., ont été mobilisés lors de l'atelier. Leurs travaux ont permis, in fine, d'adopter un projet de stratégie nationale de négociation des traités d'investissement. Ce document, une sorte de boussole, entend aider la Côte d'Ivoire à mener efficacement l'offensive quand il s'agira de conduire des discussions lors des

Traités Bilatéraux d'Investissements (TBI) ou des Traités Multilatéraux d'Investissements (TMI) partout dans le monde. L'étude qui a servi de base à la validation de cette stratégie a été conduite par le cabinet international **GIDE LOYRETTE NOUET**.

Le Ministre de l'Economie et des Finances a dépêché son Conseiller technique, Monsieur **SOUMAHORO Mory**, pour le représenter. A l'ouverture des travaux, son représentant a rappelé que « l'élaboration de la stratégie nationale de négociation des traités d'investissement est une opportunité d'amélioration du cadre juridique national des investissements ». L'examen des traités ou accords d'investissement donne, comme l'a expliqué Monsieur

SOUMAHORO Mory, de constater que ceux-ci recèlent des risques de divergences d'interprétation et de litiges avec les investisseurs. Ces litiges, généralement tranchés dans le cadre de « *procédures d'arbitrage international longues, complexes et coûteuses* », peuvent aboutir à la condamnation de l'Etat hôte des investissements au paiement d'indemnités aux montants souvent astronomiques. Une situation inconfortable que les autorités ivoiriennes, prudentes, veulent éviter.

En plus d'être primordiale pour les futures négociations, la stratégie ivoirienne est également nécessaire pour reformer et moderniser progressivement le stock de traités existants en y incluant, notamment, des dispositions plus propices au droit des parties de régler l'investissement sur leur territoire, au développement durable et à la promotion de la conduite responsable des entreprises.

La validation de la stratégie nationale arrive dans un contexte où, selon le Chef de mission du cabinet Gide, Monsieur **JEAN Nicolas**, les pays africains ont signé, sans réserve, au cours des décennies antérieures plus de 800 Traités Bilatéraux d'Investissement. Ils étaient, ces traités, en règle générale, déséquilibrés, car n'accordant des droits qu'aux investisseurs et aux Etats que des obligations. Ce déséquilibre leur a causé de lourds préjudices en matière de règlements de différends. A cela, il convient de mentionner les protections très vagues, extensives, l'absence de textes clairs sur le développement durable, etc. Ainsi donc, plusieurs pays ont amorcé un mouvement de réformes qui a débouché sur l'élaboration de nouveaux modèles d'accord d'investissement. Le code

panafricain d'investissement dont se sont inspirés plusieurs Etats du continent pour élaborer leurs propres stratégies s'inscrit dans ce mouvement global. A ce jour, selon le cabinet GIDE, la Côte d'Ivoire compte à son actif 20 Traités Bilatéraux d'Investissements et 15 Traités Multilatéraux d'Investissements.

Renforcer les IDE

Selon les Nations Unies, la Côte d'Ivoire figure parmi les 12 économies à plus forte croissance de la planète, avec un PIB réel de plus de 9% de 2012 à 2015, et d'environ 7% sur la période 2016-2019. En 2020, en dépit de la pandémie de la Covid-19 qui a entraîné une récession mondiale, son économie a su se montrer relativement résiliente en étant l'une des rares au monde à enregistrer un taux de croissance positif du PIB de 2%. En 2021, le pays a connu un fort rebond avec un taux de croissance estimé à 7,4%. Cette dynamique devrait se poursuivre en 2022 avec une prévision de 6,8% et à moyen terme sur la période 2023-2025 de 7,1%.

Malgré ces performances économiques, la part de la Côte d'Ivoire reste encore à améliorer au regard de son potentiel et de ses ambitions de développement. En 2021, les Investissements Directs Etrangers (IDE) vers les pays africains ont atteint un niveau record de 83 milliards de dollars, selon le **rapport de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)** publié le 9 juin 2022. Les flux d'investissement vers l'Afrique n'ont représenté que 5,2 % des IDE mondiaux, contre 4,1 % en 2020.

Recommandations

Plusieurs recommandations sont

sorties de l'atelier de Yamoussoukro. L'une des plus importantes est la mise en place d'un Comité national en charge des négociations des traités d'Investissement. Il aura pour mission de centraliser toutes les tâches relatives aux traités d'investissement d'une part et, toutes les expertises techniques en charge de sa mise en œuvre, d'autre part.

Sa feuille de route, axée sur quatre priorités, prévoit de reprendre rapidement les négociations avec les pays avec lesquels la Côte d'Ivoire a déjà entamé des négociations qui sont toujours en cours ; ensuite renégocier les traités qui n'ont pas encore été ratifiés ou alors les ratifier. La feuille de route recommande de négocier ou renégocier les traités qui sont venus à expiration ou presque. Enfin, elle recommande également de négocier avec les pays avec lesquels la Côte d'Ivoire a beaucoup de raisons économiques de traiter. Ces Etats ont été identifiés par le cabinet GIDE. « **Je voudrais remercier le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Adama COULIBALY ainsi que le PAGDS et sa coordonnatrice, Madame Madelaine YAO. Toutes les expertises nationales ont été fédérées pour la réussite de cet atelier. Nous avons un projet de stratégie nationale qui vient d'être validée par les techniciens que nous sommes. Il reste maintenant les prochaines étapes et je pense que les recommandations pertinentes qui ont été faites nous permettront d'avancer...** », s'est félicité le Directeur Général de l'Économie, Dr **SAIN Oguié**.

Source : DGE / SCD

INTERVIEW

SEM. **Inza CAMARA**, Délégué Général du Service de Promotion Économique Extérieure (SPEE) de la Côte d'Ivoire aux Etats-Unis, Canada et Mexique.

« La Côte d'Ivoire intéresse fortement les milieux d'affaires américains »

Dans cet entretien, ce haut responsable ivoirien fait le bilan des 10 ans d'activités du service qu'il dirige. En plus d'aborder la question de la perception des hommes d'affaires nord-américains sur la Côte d'Ivoire, il dresse également un tableau des perspectives du SPEE dont il a la charge.

Vous êtes le Délégué Général du Service de Promotion Économique Extérieure (SPEE) de la Côte d'Ivoire aux Etats-Unis, Canada et Mexique. Dix ans après son installation, le 10 juillet 2012, quel bilan faites-vous ?

Conformément aux objectifs et attentes qui ont justifié la réforme et son installation, le Service de Promotion Économique de la Côte d'Ivoire aux Etats-Unis, au Canada et au Mexique (SPECI-USA) a mené de nombreuses actions de promotion et de repositionnement de la Côte d'Ivoire aussi bien aux Etats-Unis que dans tous les autres pays de sa zone de couverture.

Ces différentes actions entreprises depuis son installation sont : les organisations du Forum Prosper Africa et des ateliers ivoiro-américains pour la promotion des PME qui se sont tenus en 2018 et en 2019 ; la signature d'un Protocole d'Entente entre le World Trade Center d'Arkansas et le SPECI-USA, à l'occasion du Forum sur l'Agri-Business qui s'est tenu du 17 au 18 novembre 2014 à Little Rock dans l'Etat de l'Arkansas.

Les actions du SPECI-USA ont également permis l'implantation de nouvelles entreprises américaines en Côte d'Ivoire comme la compagnie minière NewMont ; l'obtention d'un financement de 250 millions de dollars, soit 125 milliards de FCFA, pour la construction de



Crédit Photo: DGE

la future université d'Adiaké (Sud-est) ; la signature d'un protocole d'entente entre le SPECI-USA et Small Business Administration (le SBA). Nous avons également contribué à une meilleure intégration de la Côte d'Ivoire à l'African Growth Opportunities Act (AGOA), à la promotion des différentes filières agricoles d'exportation ivoirienne aux Mexique. Enfin, le SPECI-USA a organisé en novembre 2021, à Abidjan, le premier forum d'investissement entre la Côte d'Ivoire et l'Amérique du Nord. Ce rendez-vous économique avait pour objectif de susciter la négociation et la conclusion d'accords de partenariats entre le Gouvernement et les milieux d'affaires ivoiriens, d'une part, et les investisseurs américains, d'autre part, pour des montants compris entre trois

milliards (environ 1 500 milliards de FCFA) et quatre milliards de dollars (environ 2000 milliards de FCFA), selon les projets prioritaires identifiés par le Plan National de Développement (PND) 2021-2025 qui prévoit un plan d'investissements publics et privés de l'ordre de 59 000 milliards de FCFA.

Il convient de savoir que les Services de Promotion Économique Extérieure sont des services du Ministère de l'Économie et des Finances logés au sein de la Direction Générale de l'Économie (DGE). Ils coordonnent les actions de promotion économique, commerciale, touristique, culturelle et industrielle de la Côte d'Ivoire à l'extérieur. Ils sont placés auprès des Représentations diplomatiques du pays à l'étranger et regroupent, à cet effet, en

leur sein, des représentants des Ministères en charge de l'Economie et des Finances, de la Culture, du Commerce et de l'Industrie.

Quelle est la perception des hommes d'affaires américains, canadiens et mexicains de la Côte d'Ivoire ?

De manière générale, la Côte d'Ivoire a toujours bénéficié d'une belle image et d'une bonne perception au sein des différents milieux d'affaires américains, canadiens et mexicains puisqu'elle dispose de nombreux atouts et potentialités qui en font, naturellement, une terre d'opportunités. Les efforts conjugués de Son Excellence Monsieur le Président de la République, **Alassane OUATTARA**, ainsi que ceux de ses différents Gouvernements ont encore contribué, au fil des années, à renforcer et à intensifier cette image de marque.

Pour le Gouvernement, il était important de réorganiser par une profonde réforme la politique nationale de promotion économique extérieure en prenant appui sur les leçons et les enseignements résultant des faiblesses et des dysfonctionnements des différents dispositifs de promotion économique extérieure qui se sont succédé depuis l'indépendance. C'est dans ce contexte que sont nés les SPEE.

Le SPECI-USA que j'ai l'honneur de diriger s'est donc inscrit dans cette logique en s'appropriant les efforts, les hautes instructions et les directives avisées de Son Excellence Monsieur le Président de la République en vue de consolider la bonne perception de la Côte d'Ivoire en Amérique du Nord

et principalement aux Etats-Unis.

Dans les prochaines années, peut-on s'attendre à davantage d'investissements nord-américains dans le pays ?

La Côte d'Ivoire intéresse fortement les milieux d'affaires américains qui recherchent de nouvelles sources de croissance et des débouchés intéressants en Afrique. Je peux donc vous assurer que notre pays constitue désormais une destination d'investissements de choix pour les hommes d'affaires et les entreprises américaines.

En outre, la signature de nombreux accords dans le domaine commercial et celui des investissements depuis l'établissement de leurs relations diplomatiques le 21 novembre 1961 contribue à intensifier l'intérêt des milieux d'affaires et du Gouvernement de ce pays vis-à-vis de la Côte d'Ivoire. Ainsi, grâce à l'amélioration du cadre des affaires, il est enregistré plus d'installation de groupes et entreprises privés américains en Côte d'Ivoire ainsi que la tenue d'importantes activités économiques impliquant nos deux pays. Cet intérêt croissant s'est traduit par l'ouverture du siège

« la Côte d'Ivoire a toujours bénéficié d'une belle image et d'une bonne perception au sein des différents milieux d'affaires américains, canadiens et mexicains puisqu'elle dispose de nombreux atouts et potentialités qui en font, naturellement, une terre d'opportunités. Les efforts conjugués de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Alassane OUATTARA, ainsi que ceux de ses différents Gouvernements ont encore contribué, au fil des années, à renforcer et à intensifier cette image de marque. »

de l'agence Overseas Private Investment Corporation (OPIC) à Abidjan, le 08 janvier 2016, et la signature de l'accord « Open

Skies », le 17 août 2016, issu des négociations entre le Département d'Etat américain, du Transport et du Commerce et le Gouvernement de Côte d'Ivoire. La Côte d'Ivoire abrite, depuis le 08 janvier 2016, le troisième bureau de l'OPIC en Afrique, après l'Afrique du Sud et le Kenya. Cet accord a facilité l'homologation de l'aéroport international Felix Houphouët-Boigny d'Abidjan en vue d'opérer des vols directs à destination et au départ des Etats-Unis. Ces vols qui étaient effectués par la compagnie aérienne Ethiopian Airlines ont été suspendus en raison de la Covid-19 et devraient reprendre incessamment afin de faciliter le déplacement des hommes d'affaires entre les deux pays.

Du fait de cet engouement pour notre pays, les USA représentent actuellement le 2^e client et le 5^e pays fournisseur de la Côte d'Ivoire avec respectivement 6,7% et 4 % des échanges commerciaux.

Quelles sont vos perspectives ?

Le SPECI-USA que j'ai l'honneur de diriger est à pied d'œuvre afin d'élaborer et de soumettre à la validation du Ministère de

l'Economie et des Finances son plan d'actions pour l'année 2023. Ce plan, prospectif de travail, qui prend appui sur les expériences, les actions et les initiatives des années

passées, s'inscrit aussi largement dans les priorités gouvernementales définies par le PND 2021-2025.

La déclinaison de nos actions impliquera, également, de poursuivre

géographiques de la Côte d'Ivoire ainsi que les nombreuses réformes de grande ampleur qui ont amélioré significativement le climat des affaires du pays en vue de susciter un meilleur intérêt et un véritable

Nord en vue d'accroître, intensifier, diversifier nos échanges et faciliter l'installation des entreprises américaines en Côte d'Ivoire, après avoir tenu la première édition en novembre 2021 à Abidjan.

« La Côte d'Ivoire intéresse fortement les milieux d'affaires américains qui recherchent de nouvelles sources de croissance et des débouchés intéressants en Afrique. Je peux donc vous assurer que notre pays constitue désormais une destination d'investissements de choix pour les hommes d'affaires et les entreprises américaines. »

Je tiens à dire merci au Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY**, pour son appui et ses orientations stratégiques. J'aimerais également traduire ma gratitude au Directeur Général de l'Economie, Dr **SAIN Oguié**. Grâce à ces hautes

et de renforcer nos actions et notre lobbying en direction de toutes les administrations et structures du Gouvernement fédéral américain, notamment le Small Business Administration (SBA), et autres, spécialisées dans le financement des PME et la fourniture de polices d'assurance aux entreprises désirant exporter à l'étranger. En effet, ces administrations et organismes pourraient, non seulement, ouvrir des lignes de crédit pour permettre aux PME et autres entreprises ivoiriennes de tirer pleinement profit de l'AGO afin d'exporter massivement leurs productions aux Etats-Unis, mais aussi, accorder des financements aux entreprises américaines souhaitant investir en Côte d'Ivoire.

En outre, nos initiatives futures consisteront à mettre suffisamment en exergue les atouts physiques et



Crédit Photo: DGE

engouement des milieux d'affaires nord-américains vis-à-vis de notre pays.

Enfin, au titre des manifestations promotionnelles, nous entendons organiser la deuxième édition du forum d'investissements entre la Côte d'Ivoire et l'Amérique du

personnalités, nous menons à bien nos missions.

Source : DGE / SCD

Ministère de l'Economie et des Finances
DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE

ISO 9001
BUREAU VERITAS
Certification

Au Cœur de l'Economie
www.dge.gouv.ci

LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES : Quels enjeux pour l'Afrique ?



Ph. DR

Faible pollueur, la part de l'Afrique dans les émissions de gaz à effet de serre est évaluée à 4%.

La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27) s'est tenue du 06 au 20 novembre 2022 à Charm el-Cheikh en Egypte. Cette rencontre internationale s'est achevée par l'adoption d'un accord décisif sur un nouveau fonds « *Pertes et dommages* » pour les pays « *particulièrement vulnérables* ». **Cet accord vise à fournir un financement pour les pertes et dommages causés à ces Etats durement touchés par les catastrophes climatiques.**

Ce nouvel instrument devrait constituer pour les pays du Sud en général et africains, en particulier, gravement affectés par les conséquences du changement climatique, une réponse à leurs préoccupations ou plus justement à leurs revendications relatives à ce qu'il est convenu d'appeler la justice climatique.

Conscients des répercussions du changement climatique sur l'économie, l'agriculture, les modes de vie des populations, l'alimentation, l'approvisionnement énergétique, les politiques publiques, les pays en développement veulent à travers ce concept amener les pollueurs, responsables de ce que l'on peut nommer

écocides ou climaticides que leurs activités industrielles ont provoqués, de les dédommager. C'est dans cet esprit qu'a été adoptée par consensus en assemblée plénière la résolution prévoyant la création du Fonds susmentionné. Les modalités de sa mise en œuvre devront être élaborées par un comité spécial pour adoption à la prochaine COP28, à la fin de l'année 2023 aux Emirats Arabes Unis. Les dégâts provoqués par ces grands pollueurs entraînent visiblement des conséquences à la fois d'ordre humain et environnemental majeures. On peut, à ce sujet, citer, les inondations destructrices au Nigeria, au Pakistan, au Tchad et au Niger. A cela, on peut ajouter la sécheresse et la faim dans la Corne de l'Afrique, les perturbations pluviométriques dans bon nombre d'Etats africains, les vagues de chaleur sans précédent, les flux croissants de déplacés ou réfugiés climatiques etc. La responsabilité des pollueurs est engagée dans la mesure où l'on estime qu'ils violent à travers leurs activités excessivement émettrices de gaz à effet de serre, les droits fondamentaux tels que le droit à la protection de la santé, à un environnement équilibré et respectueux de la santé, à l'alimentation et le principe de précaution.



Cette exigence de justice climatique, en apparence nouvelle, mais si prégnante, rentre nettement en cohérence avec les résolutions précédentes des conférences sur l'environnement et le développement, notamment, celle tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992. A ce propos, il convient de rappeler que c'est durant ces assises que la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC 1992) fut adoptée. L'article 2 de la CCNUCC décrit l'ultime objectif de la Convention : **« stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique »**. Cet article mentionne le besoin d'atteindre un niveau acceptable dans un délai suffisant pour que *« les écosystèmes puissent s'adapter naturellement aux changements climatiques, que la production alimentaire ne soit menacée, et que le développement économique puisse se poursuivre de manière durable. »*

A l'examen de la réalité dans plusieurs Etats du Sud et considérant surtout les catastrophes naturelles de plus en plus récurrentes qui bouleversent tragiquement la vie de millions de personnes, force est de reconnaître que la « perturbation anthropique dangereuse » redoutée en 1992 n'a pu être empêchée. Dès lors, il devient essentiel que les responsabilités soient identifiées afin que justice soit rendue aux victimes. La convention de Rio n'avait aucunement fait l'impasse sur cette question des responsabilités. Elle avait, en effet, mis l'accent sur les responsabilités historiques communes mais différenciées des pays développés et des pays en développement. A ces difficultés déjà existantes liées au climat s'ajoutent désormais les pesanteurs du contexte international, marqué par la guerre en Ukraine qui n'épargne pas le continent africain. Ces aléas ont créé une inflation qui fait courir des risques pour la stabilité de certains de nos États. Il y a donc de toute évidence urgence à venir en aide massivement et qualitativement à l'Afrique.

Cette aide est d'autant plus justifiée quand on estime la part de l'émission de gaz à effet de serre à 4% pour toute l'Afrique. Avec une participation mineure, le continent se voit être l'un des plus touchés par les effets du réchauffement climatique.

Ce constat conduit aujourd'hui les Etats africains à demander une certaine équité dans la mise en œuvre des mesures devant réduire les effets du changement climatique, autre principe important sur lequel s'appuie la Convention dans son article 3. Étant donné que les

pays développés ont causé l'essentiel du problème, que leur production de CO2 par habitant est largement supérieure à celle du reste du monde, que les pays en développement doivent également pouvoir augmenter leurs émissions pour se développer, les pays industrialisés ont contracté une dette morale envers le reste du monde et les générations à venir. Toutefois, on ne saurait avancer significativement sans rappeler le devoir de vigilance et de lucidité qui incombe aux pays du Sud sur ces questions environnementales. Vu, l'activisme vigoureux et intense des mouvements de révisionnisme climatique, les lobbies anti-climat et autres climato-sceptiques qui tiennent un discours de négation et d'autre part, les interminables réticences de leurs gouvernements concernant le respect de leurs engagements financiers en faveur du climat. A ce sujet, il serait de bon ton de rappeler que les pays riches n'ont, non seulement, pas tenu leur promesse de fournir 100 milliards de dollars (US) annuels pour le financement de l'action climatique des pays du Sud, mais ils ont en plus bloqué un texte imposant qu'ils compensent leurs manquements passés (Oxfam). Cette situation est d'autant plus préoccupante lorsque l'on ne dispose d'aucun instrument juridique international de contrainte et de coercition vis-à-vis de ces pays industrialisés réfractaires. Mais, nous reconnaissons tout de même que le projet de mise en place prochaine d'un fonds dédié pour financer les dégâts climatiques est déjà, en soi, un pas dans la bonne direction, une étape importante vers la justice climatique. Vu l'urgence, il est essentiel que ce fonds soit opérationnel au plus vite. Autrement dit, les pays riches, principaux responsables du réchauffement climatique devront, sans délai, mobiliser d'importantes ressources afin de venir en aide aux pays vulnérables.

En définitive et au regard de tout ce qui précède, il est fondamental de retenir et d'admettre que la revendication de justice climatique est avant tout une question d'éthique, d'équité qui devrait amener les grandes nations pollueuses à réparer les dommages et pertes subis par les pays en développement ces dernières années. Autrement dit, il est temps d'appliquer avec rigueur le principe du pollueur-payeur. Cela devrait être possible, si pour une fois, la bonne foi et la volonté ferme de respecter les engagements pris lors des précédentes COP cessent d'être une vue de l'esprit ou un marché de dupes. L'avenir socioéconomique de nos Etats en dépend.

Source: DGE / SAJRE / reseuactionclimat.org / Servicepublic.gouv.fr / Rfi.fr

2^{ème} ÉDITION DES JOURNÉES DE LA FONCTION PUBLIQUE / FAIT COMMANDEUR

Dr SAIN Oguié : « C'est un sentiment de satisfaction, de travail bien accompli »

A l'occasion de la 2^e édition des Journées de la Fonction Publique (JFP) qui a eu lieu du 28 novembre au 1^{er} décembre 2022, à Abidjan, Dr **SAIN Oguié**, Directeur Général de l'Economie (DGE), a été fait commandeur dans l'Ordre du mérite de la Fonction Publique. Le 28 décembre 2022, dans une ambiance conviviale, il a officiellement présenté, à son cabinet (immeuble SCIAM), au Plateau, sa médaille de distinction et son diplôme. *« C'est avec beaucoup de plaisir que, lorsque, le travail que vous avez accompli est reconnu et que la nation vous est reconnaissante. C'est un sentiment de satisfaction, de travail bien accompli. Je suis très satisfait »*, s'est félicité le Directeur Général de l'Economie, en présence de plusieurs de ses collaborateurs.

Heureux, le récipiendaire a traduit ses remerciements à sa hiérarchie, qui reconnaissant le travail abattu, a bien voulu le proposer pour cette distinction. Il a également

adressé ses remerciements à l'ensemble de ses collaborateurs pour leur soutien. A l'occasion, le Directeur Général de l'Economie les a invités à demeurer constants dans le travail, à donner le meilleur d'eux-mêmes afin qu'ils puissent aussi glaner des lauriers.

En 2015, Dr **SAIN Oguié** était fait officier dans l'Ordre du mérite ivoirien. Il avait été décoré par la Ministre **NIALE Kaba** qui a reçu mandat de la Grande Chancelière, Madame Henriette **Dagri DIABATE**.

Lors de la 2^e édition des Journées de la Fonction Publique (JFP), quatre autres agents de la DGE avaient été décorés. Il s'agit de Monsieur **SANSAN Hien**, Directeur Général Adjoint de l'Economie, fait officier dans l'ordre de la Fonction Publique. Mesdames **ASSÉMIAN YOLANDE AMÉDÉE DJOMAN**



Crédit Photo: DGE

(Attachée de direction), **KONE Saran Ballo** (Economiste) et Monsieur **DIABY Mamadou** (Administrateur des Services Financiers) ont, quant à eux, été faits chevaliers.

Source : DGE / SCD



Crédit Photo: DGE

Monsieur **SANSAN Hien**, Directeur Général Adjoint de l'Economie, fait officier dans l'ordre du mérite de la Fonction Publique.



Crédit Photo: DGE

Mesdames **KONE Saran Ballo** et **ASSÉMIAN Yolande Amédée Djoman** ainsi que Monsieur **DIABY Mamadou**, ont été faits chevaliers dans l'ordre de la Fonction Publique.

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

La Mutuelle des Agents de la Direction Générale de l'Economie se dote d'un car flambant neuf



La cérémonie de remise officielle des clés au « premier mutualiste », le Directeur Général de l'Economie, Dr SAIN Oguié, a eu lieu, le 7 novembre 2022, à l'immeuble Sciam, au Plateau.

Crédit Photo: DGE

La Mutuelle des Agents de la Direction Générale de l'Economie (MUADGE) s'est dotée d'un car flambant neuf de 32 places. La cérémonie de remise officielle des clés au « premier mutualiste », le Directeur Général de l'Economie, Dr **SAIN Oguié**, a eu lieu, le lundi 7 novembre 2022, à l'immeuble Sciam, au Plateau. Conseillers, Directeurs, Sous-Directeurs, Chefs de services, agents : tous étaient mobilisés pour la réussite de cet évènement placé sous le Patronage du Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur **Adama COULIBALY** et sous la Présidence du Directeur Général de l'Economie.

Il a félicité, à l'occasion, le Bureau Exécutif de la MUADGE, présidé par Monsieur **AHISSA Williams** pour la réalisation de ce projet d'acquisition de véhicule. Dr **SAIN Oguié** a également tenu à saluer l'ensemble des mutualistes et les partenaires, car selon lui, c'est



C'est un engin de 32 places.

Crédit Photo: DGE



Le Directeur Général de l'Economie (à gauche) a félicité le Bureau Exécutif de la MUADGE, présidé par Monsieur **AHISSA Williams** (à droite) pour cette acquisition.

Crédit Photo: DGE

« Je suis très heureux et fier de notre Mutuelle. La MUADGE vient de franchir un palier », s'est réjoui Dr **SAIN Oguié** au cours de cette rencontre conviviale.

l'engagement de chacun qui a « abouti à ce résultat ». Il a également saisi l'occasion pour encourager la MUADGE à rassembler davantage pour une mutuelle encore plus forte au service de la communauté.

Ce car, fruit d'un partenariat avec la Bank Of Africa (BOA), vise à résoudre le problème de mobilité des mutualistes. D'autres engins de ce type devraient suivre, au dire du Président de la MUADGE. Un Comité de gestion, selon lui, va mener la réflexion afin d'identifier dans quelle mesure transporter efficacement les mutualistes. Ce palier franchi, le prochain défi à relever, a-t-il annoncé, est la construction d'une cité dédiée aux membres.

Source : DGE / SCD

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ECONOMIE Mobilisation des agents pour l'opération de don de sang

Dans le cadre de ses activités sociales, la Direction Générale de l'Economie (DGE) a organisé une opération de don de sang, le mercredi 14 décembre 2022 de 8h à 13h, sur l'esplanade de l'immeuble Sciam, au Plateau. **C'est une quarantaine**



L'initiative est de la Direction Générale de l'Economie.

d'agents qui ont pris part à cette opération qui vise à sauver des vies.

« Comme vous le savez, le Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) est souventes fois en

rupture de sang. Notre objectif, à travers cette opération qui est une activité inscrite dans le Plan d'action stratégique (PAS) de la DGE, est de recueillir quelques



Une quarantaine d'agents s'étaient mobilisés.

poches de sang pour aider le CNTS et sauver des vies », a expliqué Mme **TRAORE Fatoumata**, Assistante sociale au Service des Ressources Humaines et des Moyens Généraux de la DGE. Celle-ci s'est d'ailleurs réjouie du bon déroulement de cette action citoyenne qui a suscité beaucoup d'engouement.

Source : DGE / SCD

FÊTE DE NOËL À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ECONOMIE Dr SAIN Oguié donne du sourire aux enfants de ses collaborateurs

Le Directeur Général de l'Economie, Dr **SAIN Oguié** vient encore une fois d'opérer la magie de Noël dans les foyers de ses agents. Il a offert, le 8 décembre 2022, au 4^e étage de l'immeuble Alliance, au Plateau, des bons d'achat, sous forme de présents à ses collaborateurs. Les bénéficiaires finaux sont au nombre de 230 enfants.

Ces bons d'achats ont été remis aux points focaux des



...des différents directions et services rattachés de la DGE pour la redistribution.



Les bons d'achats ont été remis aux points focaux...

différents directions et services rattachés de la DGE pour la redistribution. En raison de la crise sanitaire mondiale de la COVID-19, la DGE, depuis deux ans n'a pu organiser de cérémonie festive.

Pour Dr **SAIN Oguié**, créer un environnement de vie et de travail propice à l'épanouissement des agents a toujours été au cœur de son management.

Source : DGE / SCD

UNE ADMINISTRATION MODERNE À L'ÈRE DU NUMERIQUE



www.dge.gov.ci

SUIVEZ-NOUS SUR LES RESEAUX SOCIAUX



Twitter

Le nom du compte
(mefdge)



→ ↻ 🔒 twitter.com/MEFDGE



Facebook

Le nom du compte



← → ↻ 🔒 facebook.com/MEFDGE

Le nom du compte
(direction generale de
l'economie ci)

direction generale de l'economie ci

Direction Générale de l'Économie (DGE), sise au 6^{ème} étage de l'immeuble SCIAM Plateau.
Tél. : (225) 27 20 20 09 09 / 27 20 20 09 03 / Fax (225) 27 20 22 54 36 - www.dge.gov.ci



Au Cœur de l'Economie

**Direction Générale de l'Economie (DGE),
sise au 6^e étage, immeuble SCIAM, Plateau.
Tél. : (225) 27 20 20 09 09 - Fax : (225) 27 20 22 54 36
Email: dgecom@dge.gouv.ci - www.dge.gouv.ci**